



- :- :- :- :-

## CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :-

**- 16 DECEMBRE 2014 -**

**Mady Martinelli**

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎01 30 47 48 00/Fax 09 70 62 78 71

[mady.martinelli@wanadoo.fr](mailto:mady.martinelli@wanadoo.fr)

# SOMMAIRE

♦ Approbation du compte rendu du 18 novembre 2014.....	2
<b>FINANCES .....</b>	<b>3</b>
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 .....	3
01 - Débat d'orientations budgétaires 2015 - Commune.....	3
02 - Débat d'orientations budgétaires 2015 - budget annexe pompes funèbres.....	32
VŒUX DE LA MAJORITE MUNICIPALE .....	32
02 Bis - Exigences de moyens pour un projet local ambitieux.....	32
02 Ter - Vœu sur la Pierre Plate .....	33
FONDS DE CONCOURS .....	33
03 - Affectation du fonds de concours de 147 886 € accordé par la communauté d'agglomération Sud-de-Seine à la commune de Bagneux pour le financement des dépenses de fonctionnement en matière de fluides.....	33
04 - Versement d'un fonds de concours de 513 784,45 € au bénéfice de la communauté d'agglomération Sud-de-Seine pour le financement des dépenses d'investissement en matière d'éclairage public.....	33
SYNDICAT MIXTE DE BAGNEUX QUARTIER DES TERTRES ET DES CUVERONS.....	33
05 - Intégration dans les comptes de la ville de Bagneux de l'actif et du passif du syndicat mixte de Bagneux quartier des Tertres et des Cuverons suite à sa dissolution .....	33
06 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du syndicat mixte de Bagneux quartier des Tertres et des Cuverons suite à sa dissolution .....	33
SUBVENTION .....	34
07 - Attribution d'une subvention d'investissement au centre communal d'action sociale pour le renouvellement du système d'information famille individu .....	34
DECISION MODIFICATIVE .....	34
08 - Décision modificative n° 1 - Commune .....	34
<b>ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>36</b>
FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE REPAS PAR LA CUISINE CENTRALE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX A UN PUBLIC DESIGNE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAGNEUX.....	36
09 - Approbation de la convention à passer avec le C.C.A.S. pour la fourniture et la livraison de repas par la cuisine centrale de la Ville au bénéficiaire des repas à domicile et aux foyers restaurants du clos de la paume.....	36
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE .....	36
10 - Modification de la délibération n° 32 du 28 avril 2014 portant désignation des	

représentants du Conseil municipal devant siéger au Conseil d'administration du collège Romain Roland .....	36
11 - Modification de la délibération n° 33 du 28 avril 2014 portant désignation des représentants du Conseil municipal devant siéger au conseil d'administration du collège Joliot Curie.....	36
12 - Modification de la délibération n° 34 du 28 avril 2014 portant désignation des représentants du Conseil municipal devant siéger au conseil d'administration du collège Henri Barbusse.....	36
13 - Modification de la délibération n° 35 du 28 avril 2014 portant désignation des représentants du Conseil municipal devant siéger au conseil d'administration du lycée Léonard de Vinci .....	36
<b>AMENAGEMENT URBAIN .....</b>	<b>37</b>
<b>ILOT GARE .....</b>	<b>37</b>
14 - Résiliation de la promesse de vente signée le 23 décembre 2013 entre la Ville et la Semaba concernant les parcelles P n° 8, n° 12, n° 13, n° 14 sises 47-49 avenue Henri Barbusse.....	37
15 - Autorisation donnée à Mme le Maire à déposer une déclaration préalable de division en vue du détachement parcellaire des parcelles P n° 8, n° 12, n° 14 sises 47-49 avenue Henri Barbusse .....	38
16 - Approbation de la cession à la RATP d'une partie du foncier des parcelles P n° 8, n° 12, n° 13, n° 14 et P n° 43 sises 47-49 avenue Henri Barbusse.....	38
17 - Approbation de la cession à la Semaba d'une partie du foncier des parcelles P n° 8, n° 12, n° 13, n° 14 et P n° 43 sises 47-49 avenue Henri Barbusse.....	38
<b>EPF DES HAUTS-DE-SEINE .....</b>	<b>39</b>
18 - Avis du Conseil municipal sur le projet de décret portant dissolution des EPF du Val-d'Oise, des Hauts-de-Seine et des Yvelines, à compter du 31 décembre 2015 et modifiant le décret du 13 septembre 2006 portant création de l'EPF d'Île-de-France.....	39
<b>CONVENTION DE PARTENARIAT .....</b>	<b>40</b>
19 - Avenant à la convention de partenariat entre la ville de Bagneux et la Chambre de commerce et d'industrie de la Région Paris Île-de-France pour la dynamisation du Commerce de Bagneux .....	40
<b>CONVENTION SUR L'INSERTION.....</b>	<b>41</b>
20 - Approbation de la convention à passer entre la ville de Bagneux, la communauté d'agglomération Sud-de-Seine et la Ratp relative sur l'insertion et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer .....	41
<b>SEMABA .....</b>	<b>41</b>
21 - Approbation du CRACL de gestion locative de la Semaba .....	41
22 - Approbation du rapport des représentants du Conseil municipal de Bagneux au Conseil d'administration de la Semaba afférent à l'exercice 2013.....	41
<b>ZAC ECO-QUARTIER VICTOR HUGO.....</b>	<b>46</b>
23 - Approbation de l'avenant à la convention d'avance de trésorerie octroyée à la	

Semaba et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer .....	46
<b>SERVICES TECHNIQUES .....</b>	<b>51</b>
MARCHE LOCATIONS DIVERSES .....	51
24 - Acceptation de l'avenant n° 1 à passer avec la société avis relatif au marché n° 323701 locations divers - lot n°1 : véhicules légers, petits utilitaires et mini-bus 9 place et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer.....	51
MARCHE PRESTATION DE NETTOIEMENT DES PARCS ET SQUARES MUNICIPAUX .....	51
25 - Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché correspondant .....	51
INSTALLATION DE RELAIS COMMUNICANTS GRDF.....	51
26 - Autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention entre la Ville de bagneux et GRDF pour l'installation de relais communicants .....	51
MARCHE VERIFICATION ET ENTRETIEN DES EXTINCTEURS, RIA ET PLANS DE SECU .....	52
27 - Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché correspondant .....	52
<b>SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.....</b>	<b>52</b>
SIPPEREC .....	52
28 - Rapport d'activité 2013 du Sipperec .....	52
<b>TARIFS.....</b>	<b>52</b>
ESPACE PUBLIC ET ENVIE.....	52
29 - Droits de voirie pour 2015.....	52
ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET SERVICES .....	52
30 - Location salle des fêtes léo ferre .....	52
31 - location salle marc lanvin .....	52
32 - Revalorisation des tarifs de location des salles municipales pour les organismes et entreprises de Bagneux (Gabriel Peri, foyer coudon, Paul Vaillant Couturier, foyer Cros, salle Cosson, salle Marty, salle de réunion de la maison des sports et de la cafeteria du parc omnisports) pour l'année 2015 .....	52
33 - Création d'un tarif de location des salles Gabriel Péri et foyer coudon pour les particuliers et approbation du règlement intérieur .....	53
34 - Mise à disposition de véhicules (autocars, 9 places, véhicules divers) pour les associations .....	55
35 - Centre d'hébergement René Rousseau .....	55
36 - Installations sportives .....	56
<b>CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS .....</b>	<b>56</b>
STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET D'AIDE AUX VICTIMES ET FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE .....	56
37 - Autorisation donnée à Mme le Maire à solliciter les subventions dans le cadre de la STSPD et du FIPD .....	56
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS .....	56

38 - À l'association FNACA pour l'attribution d'une subvention de 500 €.....	56
<b>CULTURE .....</b>	<b>56</b>
39 - Approbation d'un crédit pour le financement de matériels scéno-techniques du centre des arts du cirque et des cultures émergentes (conseil régional Île-de-France).....	56
40 - Approbation d'un crédit pour le financement de matériels scéno-techniques du centre des arts du cirque et des cultures émergentes (Drac) .....	56
<b>COTISATIONS .....</b>	<b>57</b>
41 - Adhésion de la ville de Bagneux au conseil international des musées.....	57
42 - Adhésion de la ville de Bagneux à l'association des Galeries .....	57
<b>SUBVENTIONS.....</b>	<b>57</b>
43 - Autorisation donnée à Mme le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'organisation du festival des arts de la rue "fête des vendanges" et autorisation donnée à Mme le Maire de signer les conventions.....	57
<b>RECENSEMENT.....</b>	<b>57</b>
44 - Autorisation donnée à Mme le Maire de procéder aux opérations du recensement rénové de la population et fixation de la rémunération des agents recenseurs au titre de l'année 2015.....	57
<b>ASSURANCES .....</b>	<b>57</b>
<b>MARCHE D'ASSURANCE RISQUE STATUTAIRES .....</b>	<b>57</b>
45 - Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché correspondant .....	57
<b>RESTAURATION.....</b>	<b>57</b>
<b>MARCHE DE LOCATION DE LONGUE DUREE DE VEHICULES REFRIGERES POUR LA CUISINE CENTRALE .....</b>	<b>57</b>
46 - Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché correspondant .....	57
<b>PERSONNEL .....</b>	<b>58</b>
<b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....</b>	<b>58</b>
47 - Suppression d'un emploi de Directeur Général Adjoint des Services .....	58
48 - Création d'un emploi de chargé de mission innovation pédagogique.....	58



CONSEIL MUNICIPAL

- MARDI 16 DECEMBRE 2014 -

*(La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de Mme Amiable.)*

**Mme le MAIRE.** - Bonsoir à toutes et à tous.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons commencer notre séance du Conseil municipal.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

**Mme BOUDJENAH.** - Chers collègues. Mesdames et Messieurs, bonsoir.

*Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...*

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, absente, pouvoir à Mme Marie-Hélène Amiable

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, absent, pouvoir à Mme Bernadette David

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSON Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, présente

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, présent  
 ALEXANIAN Patrick, présent  
 HOURS Françoise, présente  
 DARD Catherine, présente  
 REYNAUD Michel, présent  
 FAUVEL Élisabeth, présente  
 TUDER Bruno, présent  
 KONE Justin, présent  
 CARTERON Laurent, présent  
 CHAMI-OUADDANE Nezha, présente  
 CALICE Jean-Max, présent  
 FRESSE Ludovic, présent  
 CILLIERES Hélène, présente  
 RONDEPIERRE Louise, présente  
 GABIACHE Claire, présente  
 ZANI Saïd, présent  
 POURTAUD Michèle, présente  
 MARTIN Patrice, présent  
 GARGARI Saléha, présente  
 ADELAÏDE Anna, absente, pouvoir à Patrice Martin  
 HUET Dominique, présente  
 ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Le quorum est atteint Madame le Maire avec les pouvoirs.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Chers collègues, avant de commencer la séance du Conseil municipal, je voulais vous proposer d'examiner un vœu concernant le quartier de la Pierre Plate. Je suggère de le passer après le débat d'orientations budgétaires. Il est sur votre table. J'ai fait envoyer un mail à tous les présidents de groupe. Je dois recueillir l'unanimité du Conseil pour l'inscrire à l'ordre du jour de ce soir, ce n'était pas le cas.

Y a-t-il des oppositions de votre part ?

*(Aucune.)*

Je vous en remercie.

◆ **Approbation du compte rendu du 18 novembre 2014**

**Mme le MAIRE.** - Il m'appartient de vous demander d'approuver le compte rendu du mardi 18 novembre.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**M. ZANI.** - Bonsoir. Au sujet de la lettre de Mme Jambu citée page 44, ce n'est pas 1989 mais 1999.

**Mme le MAIRE.** - Il faut donc corriger cette date.

Y a-t-il d'autres remarques de collègues ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☛ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

## FINANCES

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

#### **01 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 - COMMUNE**

**Mme le MAIRE.** - Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord remercier le public, nombreux ce soir.

Nous sommes réunis ce soir en séance à la fois ordinaire et un peu exceptionnelle. Notre conseil municipal se tient dans une session habituelle. Nous y débattons des dossiers qui font le quotidien de la commune (finances, aménagement, voirie, associations, culture, personnel).

Mais si j'ai proposé de tenir notre Conseil municipal à la Salle des Fêtes, c'est que cette année, le moment de notre discussion sur les orientations budgétaires de la commune est très particulier.

Le point que je présente va me permettre d'exposer les priorités que nous proposons pour l'année 2015. Elles correspondent aux engagements que mon équipe municipale a pris en mars dernier.

Je souhaite, bien sûr, que ce débat soit utile à la réflexion et à l'action, mais aussi respectueux des différents points de vue.

Je souhaite tout autant qu'il permette d'éclairer les Balnéolais sur les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur notre commune, et de les inciter à agir pour que nous obtenions les moyens de nos ambitions.

Le public ne pourra donc pas intervenir ni manifester, puisqu'il ne s'agit pas d'un "meeting" mais d'un Conseil municipal, avec ses règles. Je vous remercie par avance de votre compréhension.

Tout d'abord, par souci de clarté, à la fois pour les nouveaux élus et pour le public présent parmi nous, quelques mots sur ce qui permet d'alimenter un budget communal.

On vous a remis en entrée de salle un document couleur, qui se veut un peu pédagogique, pour vous donner les éléments essentiels de construction d'un budget.

Nous avons 4 sources de recettes :

- les ménages : nos impôts locaux et le produit des services (ce que l'on vous demande de payer lorsque vous participez à une activité par exemple),
- les entreprises et le développement de la ville : les entreprises payent des taxes, notre communauté d'agglomération Sud de Seine nous reverse la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (ex-taxe professionnelle), une taxe d'aménagement,
- les dotations de l'État (péréquation verticale) :



péréquation horizontale (entre collectivités), cela ne touche pas toutes les communes. Des communes plus riches donnent à des communes plus en difficulté.

les subventions : l'aide d'autres collectivités (région, département, interco...)

- les emprunts.

Pour vous donner une idée de l'évolution de ces recettes ces 10 dernières années, disons que la suppression de la taxe professionnelle a réduit les moyens des communes, que ce sont les ménages qui sont les plus lourdement taxés (63 % de la fiscalité locale) et que l'État a gelé puis baissé les dotations aux collectivités.

Alors, la situation est-elle vraiment inédite d'un point de vue financier ? Pour notre pays, oui. Les finances locales sont effectivement gelées depuis plusieurs années. Depuis 2 années, elles sont ponctionnées. Mais pour les 3 prochaines années, le Gouvernement a prévu de réduire de 11 Md€ les moyens alloués aux collectivités, dont plus de la moitié pour les seules communes.

C'est ainsi que, d'après les calculs de l'Association des Maires de France, la dotation globale de fonctionnement, la plus importante de toutes les dotations, va passer de 23,6 Md€ en 2013 à 16,55 en 2017.

C'est cet effort sans précédent que les Maires ont critiqué récemment, estimant cette exigence trop rapide et trop brutale. D'autant que la participation à "l'effort", si elle est de 12 % pour les régions, de 28 % pour les départements est majoritairement portée par les communes et les intercommunalités. Le nouveau Président de l'Association des Maires de France, François Baroin, a dénoncé une marche "trop haute" et "inatteignable", a-t-il dit lors de son discours au congrès des Maires.

En effet, quelles pourraient être, dans ce contexte, nos marges de manœuvre pour baisser nos dépenses et augmenter nos recettes ?

- augmenter les impôts,
- augmenter les tarifs des services publics,
- augmenter l'emprunt,
- réduire les services et les dépenses de personnel.

C'est à ces questions que cherche à répondre le débat d'orientations budgétaires. En somme, sur quoi décidons-nous d'agir ? Existe-t-il d'autres leviers et, si oui, à quelles conditions ? Je vais vous exposer mon point de vue.

Vous le savez, si nous refusons de mettre en péril l'avenir de la commune, j'estime pour ma part que cette politique d'austérité imposée aux collectivités est injuste et inefficace.

Injuste car toutes les communes sont touchées, mais celles qui ont déjà le moins de moyens se retrouvent dans des difficultés encore plus grandes. Même si des aménagements ont été prévus pour les villes les plus modestes, comme les nôtres, en relevant la dotation de solidarité urbaine, il n'en reste pas moins qu'en diminuant les budgets aux communes et aux intercommunalités, on les oblige à réduire brutalement le niveau du service public local.

En somme, sous couvert de péréquation (répartir les moyens en fonction de la richesse des communes), des villes peu fortunées contribuent au budget des plus modestes. À telle enseigne que Bagneux contribue pour 310 000 €, soit 90 000 € de plus qu'en 2014 au FPIC (Fonds National de Péréquation Intercommunal).

C'est une tout autre politique qu'il faut mettre en place pour que l'État finance les transferts de compétences qu'il a décidés. Il faut absolument dégager des moyens plus importants pour les

communes qui en ont le plus besoin.

Car, on le sait bien, le service public doit non seulement être modernisé et souvent développé, mais il agit aussi comme un facteur anti-crise. Répondre aux besoins des habitants, par des services en matière de santé, de sports, d'éducation, de loisirs, de culture, avoir les moyens d'entretenir les rues et les parcs, assurer la tranquillité des citoyens - tout ceci a un coût mais surtout une utilité. Je les considère comme un investissement.

C'est pourquoi, dans le document que nous discutons ce soir, nous ne renonçons pas à poursuivre les opérations d'investissement déjà engagées. Mais avec - 1,3 million pour la dotation forfaitaire (composante principale de la dotation globale de fonctionnement) attribuée à Bagneux, qui ne sont plus compensés par l'augmentation de notre DSU (seulement + 730 000 € cette année), nous sommes contraints d'envisager la réduction de crédits pour diverses activités. En effet, nous perdons au total 650 000 € de DGF.

Ce choix de réduire les moyens aux communes est, je le crois aussi, inefficace car il diminue l'investissement (constructions, travaux...) et donc aggrave le chômage. Et, ce midi encore, lors de la pose de la première pierre des logements en accession, "les jardins du théâtre", derrière le théâtre Victor Hugo dans la Zac écoquartier, le promoteur lui-même relayait les inquiétudes de la profession et du secteur du BTP.

Je suis d'autant plus persuadée qu'il est utile de se faire entendre sur ces questions que l'action collective a déjà porté ses fruits, y compris pour le budget de Bagneux.

Grâce à l'action résolue de nombreux Maires, nous avons ainsi pu obtenir du premier ministre que les moyens donnés aux villes pour lancer les nouveaux rythmes scolaires, soient pérennisés. Mais ce transfert d'une activité du ressort de l'Éducation nationale vers les communes n'est pas entièrement compensé. Il en coûtera donc sans doute chaque année 200 000 € à Bagneux, en préservant la gratuité de ces activités pour toutes les familles afin de n'exclure personne.

Cela étant, le fonds de soutien que nous avons obtenu permet de limiter le niveau des dépenses de personnel induites par les nouveaux rythmes scolaires et ainsi de poursuivre des activités de qualité pour les enfants qui fréquentent à 90 % les temps d'activités périscolaires.

De même, cette fois-ci grâce à l'action conjointe de la municipalité et des habitants pour obtenir les moyens de rénover le quartier de la Pierre Plate, nous savons depuis mardi dernier que ce quartier est reconnu prioritaire. C'est bien le résultat de notre mobilisation à tous puisque, par ailleurs, le nombre de quartiers prioritaires a été divisé par deux. Nous avons appris hier soir que ce quartier n'apparaît pas dans la première liste des 200 quartiers susceptibles de bénéficier des crédits de l'ANRU. Mais bien sûr, nous ne restons pas l'arme au pied. D'autant que le Préfet a tenu à m'informer que notre dossier continuait à faire l'objet de la plus grande attention et pourrait donc être réexaminé compte tenu de son intégration il y a une semaine en politique de la ville.

Nous allons donc continuer - c'est le sens du vœu que nous présenterons tout à l'heure - à demander des moyens de l'État, sans doute aussi du Conseil général des Hauts-de-Seine - j'ai eu l'occasion de parler de ce dossier de la Pierre Plate avec Patrick Devedjian, notre Président au Conseil général - et d'autres partenaires pour que la dynamique des métros profite à tous.

C'est pourquoi je vous ai proposé que nous adoptions ce soir un vœu, qui n'était évidemment pas prévu, pour soutenir les premières avancées obtenues et insister pour que la Pierre Plate bénéficie de moyens de rénovation urbaine à la hauteur de ses besoins.

Je dois aussi faire état de la hausse de 500 000 € que nous avons obtenue, avec les Maires des communes les plus défavorisées dans les débats parlementaires sur le Projet de loi de finances, de la dotation de solidarité urbaine. Cela va nous rapporter 730 000 € de plus que l'an dernier. Sans cette mobilisation, nous n'aurions eu que 228 000 €. Nous attendons aussi la confirmation d'un

amendement parlementaire portant sur la compensation intégrale de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui concerne le logement social.

L'engagement que nous venons d'obtenir du Président de la région Île-de-France, grâce à notre comité de soutien, du financement d'études pour le lycée d'excellence que nous réclamons, va dans le même sens positif.

C'est donc dans un esprit combatif que j'engage notre débat sur les orientations budgétaires, certaine que si nous nous rassemblons pour exiger notre dû, nous pourrons nous faire entendre. Nous avons su le faire en 2008 pour retrouver les 2 millions de DSU que le Gouvernement Fillon voulait nous retirer.

D'autant que, nous le voyons tous avec les conséquences des politiques d'austérité sur les citoyens, les besoins sociaux ne cessent d'augmenter. Ils induisent une augmentation de nos dépenses sociales, notamment. En effet, avec plus de 3 000 chômeurs, un nombre plus important de travailleurs pauvres, la commune doit répondre à des difficultés plus grandes et donc accroître une partie de ses dépenses.

Alors quelques mots sur les grandes lignes des orientations que nous soumettons au débat ce soir.

- Comme toutes les collectivités, nous allons réduire en 2015 de près de 40 % notre budget d'investissement, pour travailler à limiter l'emprunt, mener une politique d'achat et de vente de terrains plus active et rémunératrice.
- Pour autant, nous respecterons nos engagements en inscrivant des crédits pour la crèche de l'écoquartier Victor Hugo, pour la poursuite et la fin du centre des arts du cirque, pour le déplacement du city stade nord impacté par le métro, qu'il nous faut reconstruire.
- Dans le même esprit, nous faisons l'effort de diversifier encore la recherche de subventions. Dans une période difficile comme celle-ci, la question d'aller chercher les subventions partout où nous pouvons en trouver est bien sûr au centre de nos préoccupations.
- Nous l'avons déjà évoqué, la Semaba, notre outil d'aménagement et l'un des plus gros bailleurs sociaux de la commune, traverse une période très difficile. D'une part, les grands projets qu'elle porte, comme la ZAC écoquartier Victor Hugo autour de l'arrivée des métros, vont mettre plusieurs années avant de s'équilibrer. Il y a donc là une difficulté sérieuse, d'autant que lorsque la Semaba a acquis des terrains dans cette perspective, le métro devait arriver en 2014.

D'autre part, l'activité logement de la Semaba connaît, elle aussi, des difficultés. Elles sont celles de nombreux offices HLM qui ont vu l'aide de l'État reculer sans cesse et qui vivent grâce au soutien de leurs collectivités locales. Les offices HLM sont subventionnés par les collectivités, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent à Bagneux.

Elles sont aussi liées au lourd héritage d'Icade (dont la Semaba a racheté une part importante du patrimoine dans le sud de la ville) qui a vendu du patrimoine dégradé nécessitant des réhabilitations lourdes. C'est pour maintenir cet outil en situation de contribuer aux projets de la ville, dans le cadre de mesures de retour à l'équilibre prises au sein de la Semaba, que la ville, principale actionnaire, pourra augmenter sa participation dans le capital, à condition que d'autres acteurs s'engagent à nos côtés. D'autre part, pour soutenir les travaux et la réhabilitation, il sera nécessaire de verser 500 000 € chaque année à la Sem. Des sommes entre une ville et sa Sem, que nombre de communes versent depuis bien longtemps.

- Concernant le personnel de la commune, sans augmentation d'effectifs, les dépenses obligatoires liées aux cotisations patronales, et à la revalorisation des salaires des agents de

catégorie C s'élèvent à 1 M€. Nous devons donc travailler à des mesures d'économies sur la masse salariale pour contenir son évolution.

➤ Nous proposons aussi d'assurer un montant d'autofinancement (c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses) dégagé par la section de fonctionnement le plus proche possible du montant du remboursement du capital de la dette évalué à 5,9 M€.

➤ Les crédits des activités de services, mais aussi les subventions aux associations, devront baisser de 5 %. Pour anticiper, les élus et les services ont déjà réalisé 500 000 euros d'économies sur le second semestre 2014.

➤ Hier soir, le conseil d'administration de Courchevel (syndicat intercommunal des sapineaux) a entériné la vente à Lovgroup Invest. La part revenant à la ville devrait s'élever à 2,8 millions et concourir au désendettement de la commune. Nous souhaitons par ailleurs, grâce à une action de ventes actives, récupérer 1 à 2 M€ minimum.

➤ Enfin, nous ne pouvons écarter l'augmentation de la fiscalité locale, de 1 à 3 % maximum, comme énoncé dans votre dossier, sachant qu'un point équivaut à 240 000 € de recettes. En vous rappelant que cette fiscalité locale est gelée depuis 4 ans, même si j'ai bien conscience que les taux sont historiquement élevés à Bagneux.

Dans ce contexte difficile, nous restons déterminés à maintenir notre niveau d'ambition, à améliorer le quotidien des Balnéolais et à construire l'avenir ! Je n'en prendrai que quelques exemples, dont certains sont déjà dans les tuyaux :

- la géothermie (nous en avons parlé vendredi dans le cadre de la conférence de presse avec le Sipperec) qui va permettre de chauffer près de 10 000 foyers de façon écologique, durable et moins coûteuse,
- l'arrivée des 2 métros, qui va créer une dynamique sans précédent dans le quartier Nord mais aussi dans toute la ville, en bouleversant les déplacements des habitants. Un sérieux atout économique pour tout le monde puisque le chantier qui démarre va générer des centaines de milliers d'heures d'insertion pour des Balnéolais en recherche d'emploi.
- le projet d'un grand lycée à Bagneux, sur le site des Mathurins, qui va relier pour la première fois le sud et le centre de la commune, un projet de lycée dont l'étude va être financée par la région Île-de-France convaincue du sérieux de notre projet et du dynamisme de notre comité de soutien.

Le million qui nous manque, nous y tenons, car il nous est vraiment indispensable.

Nous allons donc continuer à nous mobiliser, et j'invite les Balnéolais à agir avec les élus chaque fois que cela sera utile.

Ce n'est pas une lubie de ma part ou de celle de l'équipe municipale. Je suis convaincue que la dépense publique est indispensable pour faire avancer les projets et soutenir les habitants.

Et surtout, notre pays, la 4<sup>ème</sup> puissance mondiale, n'est pas ruiné. La France a des moyens. Le Gouvernement a même su trouver 40 milliards pour les grandes entreprises sans contrepartie pour l'emploi.

Certains chiffres sont même mirobolants ! Je n'en citerai qu'un :

alors qu'à Bagneux, nous payons chaque année près de 2 millions d'intérêts aux banques, les actionnaires des entreprises françaises ont reçu 30 Md€ en 2014, soit une augmentation de 30 % ! Ce n'est pas le cas de notre budget ni du salaire des Balnéolais, c'est le moins qu'on puisse dire !

Forts de ces éléments financiers et budgétaires, nous n'allons donc pas baisser les bras.

Je vous propose qu'autour de la mi-janvier, nous organisions une journée d'action dans tout Bagneux, pour continuer à sensibiliser la population sur l'utilité de préserver nos services publics et sur notre détermination à respecter nos engagements.

Je laisse maintenant la parole à tous les élus qui le souhaitent.

Merci de votre attention.

**M. ZANI.** - Merci Madame le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir, avant d'aborder le débat de fond, je souhaiterais faire une mise au point de forme qui consiste à rappeler qu'un Conseil municipal est, de par sa nature, public, sauf exception bien sûr y compris celui-ci auquel nous assistons aujourd'hui. Cependant, le choix de cette salle ne se justifie pas eu égard de la faible présence du public aux séances des précédents conseils municipaux, à moins que la raison inavouée du choix de ce lieu ne soit dictée par l'approche de l'échéance électorale du mois de mars prochain.

Je le dis avec force d'autant plus que ce choix est unilatéral dès lors que l'avis de l'opposition n'a pas été recueilli même de manière informelle.

Revenons à notre budget 2015 pour lequel je vous opposerai un argumentaire, comme dirait mon ami et collègue Mouloud Haddad, stricto sensu ad hominem.

Votre édito en page 3 du journal municipal numéro 227, nous avons au deuxième chapitre, je cite : *"depuis l'année dernière, le Gouvernement a choisi de faire des économies en réduisant les dépenses de l'État et des collectivités. Résultat : 11 Md€ de moins pour les communes, départements, intercommunalités, régions, d'ici 2017"*. Fin de citation. Première observation.

La mise en cause est sans aucun doute le gouvernement socialiste autour duquel vous vous êtes rassemblés pour battre la Droite et comme le disait un haut dirigeant communiste : *"c'est sans ambiguïté que le Front de gauche a contribué très largement à la victoire socialiste"* ce qui, par ricochet, fait de vous, ipso facto, coresponsables de la situation que vous dénoncez.

Je poursuis avec le troisième chapitre de votre édito qui chiffre en substance : "pour Bagneux, cela représente 500 000 € en 2014 et moins 1 M€ en 2015" alors que, séance tenante, vous venez d'annoncer à la lecture du rapport 2 bis le chiffre de 1,3 M€ pour 2015. Passons.

Deuxième observation, on remarque une diminution de dotation par tranche de 500 000 € par an. Alors la question qui se pose est : doit-on s'attendre à une baisse de 1,5 M€ en 2016 puis 2 M€ en 2017 et espérer ainsi y mettre fin en 2017 par le retour de la Droite, selon le titre...

*Rires...*

Merci de confirmer que c'est un meeting politique et non un Conseil municipal.

Selon le titre prémonitoire du rapport 2 bis intitulé : "vœu de la majorité municipale".

Surabondamment, votre quatrième chapitre nous rappelle en ces termes - et c'est important, vous venez encore de le rappeler -, je cite : en 2008, alors que le Gouvernement Fillon voulait baisser de 2 M€ notre dotation de solidarité urbaine, nous avons été des milliers à nous mobiliser et nous avons pu garder ces 2 M€.

Pardonnez mon outrecuidance mais je ne peux m'empêcher de vous dire, sous la forme de trois interrogations :

Est-ce à dire que le Gouvernement Fillon était moins psychorigide que le Gouvernement que vous avez soutenu à l'élection présidentielle de 2012 ?

Est-ce à dire que le Gouvernement Fillon était moins autiste et jusqu'au-boutiste que ce Gouvernement que vous avez contribué à élire ?

Est-ce à dire que le Gouvernement Fillon était plus à l'écoute du peuple français que le Gouvernement actuel dont vous êtes devenus l'un des plus farouches opposants ?

En conséquence, il faut savoir, sans que cela soit forcément un échec, se remettre en cause de temps en temps et prendre part de sa responsabilité des erreurs de parcours sans remettre en cause sempiternellement les autres.

Je vous remercie.

**M. MARTIN.** - Madame Le Maire, chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires 2015 s'inscrit dans un contexte général qui pèse de plus en plus lourdement sur les populations et les communes.

Alors qu'elles sont l'un des moteurs de l'investissement et l'un des atouts de sortie de crise, les collectivités locales servent, depuis des années, de variable d'ajustement, victimes de la volonté du Gouvernement de diminuer la dépense publique.

Cette politique d'austérité aggrave tous les problèmes. Ainsi, depuis près de 10 ans, elle se traduit par :

- des réductions budgétaires,
- des réductions de transferts de charges et de désengagement de l'État.

Mais aussi par l'explosion de la demande sociale et l'aggravation de la crise économique, du chômage et de la précarité.

La cote d'alerte est, non seulement atteinte, mais est aujourd'hui dépassée.

Le décalage entre les besoins qu'expriment l'ensemble des élus locaux, toutes tendances politiques confondues, et le discours "officiel" n'offrant comme seule perspective que la diminution des investissements, la suppression des services et l'augmentation de la fiscalité nationale et locale, deviennent insupportables.

Force est de constater que le projet de loi de finances 2015 contient des dispositions particulièrement inquiétantes, voire révoltantes, qui s'inscrivent pour les communes dans une austérité renforcée.

En effet, ce projet prévoit la baisse des dotations de 12,5 Md€ des concours financiers de l'État entre 2014 et 2017, dont 3,67 Md€ dès 2015.

Les communes vont subir une baisse de 8,9 % de la Dotation Générale de Fonctionnement en volume entre 2014 et 2015, alors qu'elles ne pèsent que 9,4 % de la dette publique mais financent 70 % de l'investissement public.

Les collectivités territoriales vont subir, en 2015, une baisse de leur pouvoir d'action de l'ordre de 4,5 à 5 Md€.

En examinant de près le projet de loi de finances de 2015, on mesure mieux encore le mépris du pouvoir central pour les collectivités locales, pourtant en charge de multiples services de la vie quotidienne et des trois quarts des investissements publics.

Selon le rapport de présentation du Projet de Loi de Finance 2015 publié sur le site de Bercy, les dépenses des ministères (hors transferts aux collectivités locales et pensions) passent de 210,4 Md€ en 2014 à 208,6 Md€ en 2015, soit une diminution de 1,8 Md€, ce qui représente 0,9 % du volume total. Or, la baisse des transferts financiers de l'État vers les collectivités locales (essentiellement la DGF) de 3,7 Md€ est égale au double de celle de l'État. Elle s'élève à 6,5 % en volume.

Autrement dit, les collectivités locales sont soumises à une rigueur 7 fois plus forte que les services

de l'État.

Chaque Français, à un moment ou à un autre, subira les conséquences de cet acharnement qui ne peut s'exprimer que par

- la domination d'"experts" ignorant la réalité de la vie de leurs concitoyens,
- des élus et des ministres qui semblent avoir perdu le sens des réalités.

En effet, lorsque le Président de la République ou tel ministre proclame qu'"aucun effort supplémentaire ne sera demandé aux Français", ni l'un ni l'autre ne disent la vérité.

La conséquence inéluctable de la loi de finances dans les communes est la baisse importante du niveau de service public :

- Moins de personnel dans les écoles,
- Moins de prestations aux seniors,
- Moins d'entretien des espaces publics,
- Moins de personnel de police,
- Moins de transports publics,
- Moins d'ouverture des équipements publics,
- Moins d'animations pour tous, etc.

Ce projet de loi des finances est marqué du sceau de l'immobilisme et du manque de sincérité du Gouvernement lorsqu'il accuse de mauvaise gestion les collectivités territoriales pour pouvoir mieux les ponctionner de 3,7 Md€.

Il est vital de réfuter les campagnes destinées à accabler de tous les maux les collectivités locales, les élus et les fonctionnaires territoriaux.

Face à cette dramatique réduction de leurs moyens, les collectivités n'ont pas d'autre choix que de réduire leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement et, à l'extrême, augmenter la fiscalité locale.

La ville de Bagneux n'a pas attendu cette loi de finances pour tenter de réduire ou contenir les dépenses de fonctionnement. Mais soyons clairs, les économies dégagées ne correspondront jamais à l'ampleur de la baisse des ressources. De plus, la poursuite de leur diminution se traduira par la baisse de la qualité des services publics. Chose injuste, ce sont les élus, seuls, qui devront in fine en porter la responsabilité.

En matière d'investissements, notre commune va se retrouver face à des choix douloureux car elle a de gros investissements en cours ou à engager. La marge de manœuvre est extrêmement étroite. Certains projets devront donc être abandonnés ou reportés pour en sauvegarder d'autres.

D'ailleurs, dans ce domaine, je tiens à souligner ma déception pour les habitants du quartier de la Pierre Plate qui n'a pas été retenu pour bénéficier des nouveaux crédits de la rénovation urbaine. Les efforts de notre Députée près du Gouvernement et la mobilisation des habitants de ce quartier ont payé. Il faut continuer à soutenir ce projet tous ensemble.

A contrario, même en tenant compte de ce contexte général très contraint, nous nous attendions à des propositions innovantes et durables dans ce dossier d'orientations budgétaires de nos élus de la majorité municipale. Ce n'est pas le cas et nous sommes extrêmement déçus. On peut regretter amèrement que ce document soit inconsistant et quasiment sans aucune proposition réaliste. Nous tenons à faire part de notre grande inquiétude.

De manière abrupte, vous prévoyez des réductions de 5 % sur les dépenses des services, des réductions de 5 % sur les crédits accordés au CCAS, aux associations et à la Caisse des écoles ainsi qu'une stabilité des dépenses de personnel au niveau atteint en 2014. Il est probable que le budget primitif et supplémentaire contiendra des éléments qui contrediront ces objectifs. Comme nous le proposons depuis plusieurs années, la politique de rationalisation des ressources humaines aurait dû être entreprise depuis déjà longtemps afin de rendre possible la diminution des dépenses toujours maintenues à 65 % du budget et rendre crédible le blocage prévu en 2015.

L'absence d'information quant au contenu des programmes d'investissements chiffrés arbitrairement à 10 M€ provisionnés dans un programme pluriannuel d'investissement nous interpelle. Nous aurions souhaité avoir un minimum de détail sur ce poste qui représente le sixième de l'ensemble des budgets. Serait-il trop demander que d'obtenir au moins celui des grands projets en cours : géothermie, bâtiment destiné au plus petit cirque du monde, ZAC Victor Hugo, par exemple, mais aussi sur les principaux programmes nouveaux comme la réhabilitation de la Pierre Plate ?

Il est évident que vos services connaissent ces chiffres qui nous auraient permis d'échanger sur des éléments factuels.

Nous avons l'impression que la majorité municipale est prise au dépourvu et navigue à vue. Nous appelons la majorité municipale à mieux prioriser les investissements.

Il est grand temps de mettre en œuvre des propositions novatrices, notamment en travaillant sur des stratégies de rationalisation de l'organisation et des ressources humaines (fonctions transversales, mutualisation intercommunale...), des stratégies de priorisation des grands projets et d'adaptation des modes de gestion et de production (mise à plat du partage des compétences entre Sud de Seine et les communes, gestion directe ou déléguée...).

Pour finir mon intervention, je voulais intervenir sur les taux des taxes locales de notre ville qui sont parmi les plus élevés du département notamment pour la taxe foncière, championne toutes catégories.

Or, une fois encore, vous prenez en otage les Balnéolais et choisissez la solution de facilité : l'augmentation de la fiscalité locale entre 1 et 3 %.

Nous espérons que, dans le budget primitif, vous nous présenterez des éléments détaillés et des perspectives plus crédibles permettant une véritable analyse.

**Mme POURTAUD.** - Le Bagneux Info n° 227 de décembre 2014 sans photo en couverture, uniquement un titre : "budget 2015 en danger, des moyens pour Bagneux, Conseil municipal élargi au public à la salle des fêtes", puis votre lettre avec l'ordre du jour précisant que vous étiez inquiète pour les finances de notre ville, que les Balnéolais vous faisaient savoir qu'ils étaient aussi inquiets et alors que vous aviez choisi de leur faire écouter nos débats.

Puis une lettre adressée aux habitants signée d'un maire adjoint.

Bref, ma première réaction sera : publicité politique avec un public acquis donc facile pour vous. On serait bien en campagne.

Puis j'ai réfléchi, je me suis dit avec mon collègue que nous étions bien à Bagneux, ville dite populaire, de majorité communiste, mariée par convenance aux verts et aux socialistes sous un gouvernement socialiste.

Alors le réveil est difficile, Madame le Maire, après avoir tous voté Hollande.

Je ferai une petite parenthèse, des mariages de convenance, il y en a aussi dans l'opposition, parfois très improbables.



Bref pour revenir à notre ville, Madame le Maire, maintenant vous avez du mal avec ce gouvernement socialiste à essayer de rassurer votre ville. Ce Gouvernement qui fait n'importe quoi, mais je sais les convictions qui sont en vous.

Alors, finalement merci pour ce moment important de ce soir qui me donne l'occasion de faire entendre notre point de vue de manière élargie.

Malgré nos différences politiques, nous pouvons nous rejoindre dans un premier temps sur la manière dont les collectivités sont traitées par le Gouvernement Valls dans un esprit d'opposition constructive et pour les intérêts de notre ville, toujours.

Avant d'aborder vos propositions budgétaires, je vais moi aussi rappeler un peu de politique générale.

Notre pays est dans un trou noir, plus dirigé, au bord du gouffre. Il y a soi-disant deux pilotes. Le premier discute, voyage inaugure. Le second dit qu'il rassemble. En fait, il divise. Chacune des formations politiques, de Droite ou de Gauche, essaye de chercher son chemin et, pendant ce temps, le Front National se laisse guider tellement facilement.

Je me souviens, dans la dernière mandature, quand vous vous acharniez sur la politique de Droite. Maintenant, le pire est arrivé et vos espoirs ont été trahis par le mensonge de la Gauche socialiste.

Je ne parlerai pas des communistes qui restent fidèles à leurs idées, à leurs convictions et qui se rendent compte que, finalement, ils se sont sans doute fourvoyés dans une impasse par rapport à leur idéologie.

Je rappellerai juste 2 000 Md€ de dette, 5 millions de chômeurs, plus de 3 000 à Bagnex déjà, en hausse constante, croissance anticipée à 0,4 %, inflation à 0,3 % environ, 57 % du PIB consacrés à la dépense publique, 50 Md€ de dépenses en moins prévus par le Gouvernement dont 11 Md€ de diminution pour les collectivités locales. Sur 3 ans, cela fait 3,6 M€ par an en 2015.

Les taxes, les impôts sans précédent, alors 3 petites lueurs : la baisse du carburant, la baisse de l'Euro, les taux de crédit très bas, mais attention : dangers et fragilités.

Au cœur de tout ce système, nous atteignons même une inflation négative en novembre : moins 0,2. Donc, nous sommes proches de la déflation et c'est très mauvais pour la dette.

Tous les secteurs sont touchés, particulièrement le bâtiment. Le coût démesuré et peu efficace de la réforme des rythmes scolaires, elle a été maintenue certes, mais ce n'est qu'un leurre pour la suite. Pour Bagnex, il reste encore 200 000 € à charge pour cette année.

La suite s'annonce donc incertaine.

Le nouveau Président de l'AMF a bien compris tout cela pour les collectivités.

Les Maires doivent donc se résigner : moins investir, économiser, baisser les dépenses de fonctionnement.

L'immense majorité refuse d'augmenter les impôts.

Je vais citer notre voisin Philippe Laurent, Vice-président de l'AMF : *"on ne veut pas de transfert d'impopularité du national vers le local"*.

Alors, Madame le Maire, nous arrivons à Bagnex. Effectivement, dans notre ville populaire, vous avez voulu beaucoup investir avec principalement l'arrivée des métros. L'éco-quartier est le principal noyau de vos investissements. On peut y ajouter la Pierre Plate, la géothermie. Cela ferait, je crois, plus de 300 M€ d'euros avec des aides, bien entendu.

Nous avons toujours signalé nos inquiétudes pour les finances futures et les Balnéolais, cette fois, vous alertent.

Quand vous avez prévu tout cela, la crise économique et l'état du pays n'étaient pas au point d'aujourd'hui. Ce serait donc entre 500 000 € de baisse de dotation pour la DGF en 2014 et 1 M€ en 2015.

Votre stratégie est assez simple, mais tellement fragile.

Vous rassurez en parlant de continuité, de précaution, d'approximation pour les chiffres, de maintien de l'encours de la dette, de recherche d'économies. Vous ne parlez pas beaucoup de tous ces investissements, et pourtant !

Alors, je n'entrerai pas dans le détail de vos propositions qui n'ont sans doute pas été faciles à concrétiser.

Ce débat d'orientations budgétaires est plein d'inconnues puisque discuté trop tôt, comme d'habitude, et plein d'à peu près. Je l'ai bien senti en commission des finances. Nous avons du mal à compter hier soir.

Je retiendrai quelques points essentiels sur le fond.

Tout d'abord la prise de conscience que vous avez pour la Semaba en grande difficulté. Il était plus que temps.

La ville est à 75 % du capital. Nous devons sans arrêt consentir à des avances financières.

Nous l'avons fait à hauteur de 10 M€ entre autres en 2014. Cette somme était remboursable avant le 24 décembre. Or, ce que nous avons prévu est arrivé.

Vous attendez donc ce Conseil dans la délibération n° 23 pour nous dire que la Semaba n'a pas pu obtenir ses emprunts et que nous repoussons l'échéance de remboursement en juin 2015 avec des frais à hauteur de 90 000 €.

C'est vraiment plus qu'inquiétant car, à notre avis, cela va se reproduire sans aucun doute.

Je ne relirai pas le dernier paragraphe de la page 3 de votre dossier sur la Semaba qui est flou et peu rassurant.

Donc, le danger est vraiment à notre porte.

Vous souhaitez contenir et ne pas creuser l'encours de la dette.

Jusque, là, c'était contenu et je l'ai dit très souvent, malgré le fort endettement.

Ne nous voilons pas la face, cela ne sera plus possible. Votre discours ne peut pas tenir avec tous les projets vertigineux.

J'en profite pour dire un mot sur la Pierre Plate, c'est en très bonne voie d'après ce que je comprends. On n'a pas été retenu dans un premier temps, mais il y a un deuxième temps pour lequel nous allons nous battre, tous, je pense. Simplement, attention pour ce dossier de la Pierre Plate : 101 M€ je crois de choses à construire et à prévoir

On ne sait pas combien pour la commune. On ne sait pas comment seront données ces subventions qui devront nous arriver. Donc attention, ce souhait pour la Pierre Plate est sans doute bien d'obtenir l'aide de l'État, mais le projet est assez vertigineux. Alors, vous voulez rechercher sans cesse des économies dans un beau paragraphe, page 4.

Je crois que ce ne sont que des mots.

Finalement, vous envisagez obligatoirement d'utiliser le levier fiscal. Les classes moyennes vont être encore touchées.

D'ailleurs, je croyais que la majorité des Maires ne voulait pas toucher à l'impôt.

Quant à maintenir la masse salariale au milieu de tout cela, ce sera extrêmement difficile. D'ailleurs, vous ne vous étendez pas trop sur le sujet.

Conserver votre programme de ville populaire avec le maintien du service public, le dosage social, le dosage de logements sociaux et donner une orientation sur la progression de la mixité sociale et la réalisation de tous les projets que vous avez commencés et que vous souhaitez voir aboutir, ce sera pour vous un vrai défi.

Bagneux, pourtant au cœur de la métropole du Grand Paris, est une ville qui devrait être en plein essor. Les commerces vont-ils venir ? Les logements vont-ils continuer à se vendre ? Ce sont de vraies questions.

L'opportunité du terrain de la DGA est, certes, une vraie chance de développement. Vous allez devoir faire des partenariats avec du privé. Pas facile pour vous, mais vous avez bien compris, Madame le Maire, que c'était nécessaire et on vous fait confiance sur cela.

Alors faire de grandes réunions publiques en essayant d'apporter un peu de magie ne suffira plus. Il faudra être réaliste et gérer financièrement.

Diminuer les subventions aux associations de 5 %, c'est une bonne chose même si nous devons toujours protéger nos associations mais alors attention, est-ce que ce sera pour tout pareil ? Aura-t-on assez de discernement dans l'application de cette diminution ?

Les intérêts de l'emprunt, les lignes de trésorerie et contenir les emprunts seront un véritable casse-tête. Je pense - je me répète un peu - que vous n'êtes pas assez réalistes ou alors que vous devrez reporter certains projets.

Toujours attention aux lignes de trésorerie signalées dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Ma conclusion, personne ne souhaite que notre ville ait des soucis financiers graves dans l'intérêt de tous et dans un esprit de démocratie républicaine.

Cependant, vous voulez garder votre ville populaire. Les projets sont immenses. Nous avons déjà un budget 2014, je le rappelle, de 117,186 M€.

Les tensions sont grandes sur les équilibres financiers. La Chambre Régionale des Comptes nous l'a dit. Nous aussi, nous l'avons toujours dit.

La croissance sur laquelle on table est de 0,6 % en 2015 sur le pays. À mon avis, c'est totalement impossible.

La ville devrait donc diminuer ses investissements ? Elle ne pourra pas avec des projets vertigineux. On prévoit le contraire. Elle va devoir augmenter ses impôts, ce qui n'est pas bon. Elle devra recourir à l'endettement. Elle ne le souhaite pas mais elle y sera forcée, sinon elle ne sera pas crédible.

Cependant, un recours à la dette n'est pas forcément mauvais si c'est de la bonne dette. Elle peut apporter de la croissance, de la richesse économique. Il faudra juste continuer à contenir. Et, là, on comptera vraiment sur vous si cela se produit. Ce sera votre enjeu et un vrai défi.

Alors attention, pas trop d'optimisme. Rester réalistes. Cela ne veut absolument pas dire ne rien faire.

Votre débat d'orientations budgétaires est pour cela bien flou. Il est, comme d'habitude, débattu tôt, ce qui empêche d'avoir une vision claire sur le montant des aides et des dépenses. Trop d'imprévus viendront encore se greffer.

Rendez-vous pour le budget primitif avec de vrais chiffres, sachant que, pendant l'année,

évidemment, nous devons encore ajuster.

Même l'Agence Moody's prévoit la dégradation des finances pour les collectivités en 2015. La situation est extrêmement tendue. L'économie du pays n'est pas en bonne voie.

Madame le Maire, je crois que vous avez bien compris tout cela. Cependant, la politique de la main tendue en prenant les Balnéolais toujours en otages, presque, avec beaucoup de "tapage", je dirai, même si je n'aime pas trop ce mot, ne peut pas être toujours une solution. C'est contradictoire avec la réalité des finances et toutes les réunions au travers desquelles vous présentez tous vos beaux projets sans jamais donner de chiffres finalement pour l'investissement.

Il faut évidemment garder espoir dans un esprit constructif. Comme je le répète toujours, vous avez vu très grand en voulant garder le côté populaire de notre ville, cela va devenir compliqué.

Ce soir, rassurer, partager, faire comprendre, je ne suis pas sûre que cela va suffire pour les mois à venir. Seul compte l'intérêt de notre ville et nous serons très vigilants pour le bien de tous.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - D'autres collègues ?

**Mme DAVID.** - Madame le Maire, chers collègues, J'interviens au nom du groupe Front de gauche, Communiste et Citoyen.

Comme l'indique le rapport de présentation de notre débat d'orientations budgétaires 2015, nous nous inscrivons "dans un contexte économique et social qui reste très préoccupant".

Il est particulièrement préoccupant pour une collectivité comme la nôtre qui va subir une baisse de dotation de 1,3 M€ en 2015.

Pour notre groupe, cette situation est inacceptable.

Pourtant, de l'argent, il y en a ! Ce n'est pas de la magie, c'est tout simplement une question de priorité ! Le Gouvernement a su trouver 40 Md€ pour les entreprises françaises, notamment en baissant les prélèvements obligatoires grâce au crédit d'impôt compétitivité emploi, le CICE.

40 Md€ de cadeaux aux grandes entreprises, je dis cadeaux puisque l'utilisation de cet argent n'est nullement soumise à des obligations de résultat, notamment en termes de créations d'emplois.

Dans le détail, les chiffres donnent vraiment le tournis et montrent qu'il serait facile de trouver le million qui manque à Bagneux. Ne serait-ce qu'en prenant l'exemple de Thalès, dont le Siège Social est à Montrouge, qui a reçu 2 M€ pour augmenter sa compétitivité !

L'argent est également là où on ne va jamais le chercher : la fraude fiscale, la fraude aux cotisations sociales patronales ou encore l'évasion fiscale sont autant de mannes financières considérables !

J'aimerais brièvement illustrer les conséquences que va avoir cette baisse de dotation sur notre vie balnéolaise, en vous parlant d'une de mes délégations : la vie associative.

La baisse de plus d'1 M€ va nous contraindre à réduire les subventions pour 118 associations balnéolaises.

Vous vous doutez bien que nous ne le faisons pas de gaieté de cœur et que, d'autre part, nous veillerons à ce que l'impact sur leur activité soit le plus faible possible.

D'autant que la vie associative est très riche dans notre commune. Les associations sont créatrices de lien social. Elles jouent un rôle crucial dans l'engagement citoyen, dans l'éducation populaire, dans la solidarité, dans l'apprentissage du sport ou dans l'approche de l'art. Elles sont aussi sources de dynamisme économique.

Une société solidaire ne peut se construire sans association citoyenne indépendante.

Concernant l'emploi dans ce secteur, il est à noter qu'en France un emploi privé sur dix est associatif, ce qui représente 3,2 % du PIB. L'État ne doit pas négliger l'impact que les baisses de financement peuvent avoir dans ce domaine.

D'ailleurs le "collectif des associations citoyennes" déclarait dernièrement "on s'achemine vers la destruction massive du tissu associatif et la suppression de 264 000 emplois associatifs d'ici 2017".

Il faut donc bien être conscient, qu'en diminuant les montants alloués aux communes comme Bagneux, ce sont les moyens aux associations qui diminuent et c'est donc à la fois le vivre ensemble et la dynamique économique et sociale de la ville qui sont remis en cause.

La baisse des moyens aux communes, avec des transferts de compétences accrus, doublée de la remise en cause de la clause de compétence générale, a suscité l'inquiétude et la colère de plus de 10 000 communes et intercommunalités. Elles ont toutes adopté, comme nous, la motion de soutien proposée par l'Association des Maires de France. Un tollé à la mesure de la gravité de la situation.

Ces élus ont eu raison de se manifester puisque des premiers reculs ont été obtenus, comme l'a souligné Mme le Maire dans son rapport de présentation. Bagneux recevra par exemple une dotation de soutien à l'investissement local, une augmentation de la dotation de solidarité urbaine.

Il est également à souligner la pérennisation du fonds de soutien pour les rythmes scolaires, victoire à mettre à l'actif des batailles des élus et des parents d'élèves. C'est une avancée importante même si le fonds de soutien ne couvre qu'environ 50 % des dépenses des communes.

On le voit, la bataille des élus et des citoyens commence à payer !

Nous n'en rabattrons pas sur nos services, ni nos équipements publics.

Nous ne renoncerons pas à construire une ville pour tous, une ville où les politiques mises en œuvre permettent à chacun d'accéder aux droits fondamentaux (logement, santé, éducation, sport, culture, environnement de qualité).

Nous sommes élus et nous sommes déterminés à tenir nos engagements de campagne. Cela passe par de nouvelles actions pour que les communes bénéficient de nouvelles dispositions favorables à une relance de l'investissement.

Parmi ces mesures, nous voulons :

- que les banques baissent les taux d'emprunt aux communes,
- que l'État dote mieux les communes qui en ont le plus besoin sans forcément nous mettre en concurrence. Cela veut dire une péréquation verticale renforcée, c'est-à-dire une péréquation de la part de l'État.

Pour reprendre la proposition du Maire, je pense effectivement qu'il est indispensable de donner une suite à notre séance de ce soir, en amplifiant la mobilisation des élus et des citoyens.

Bagneux a besoin du million qui lui est retiré.

De nombreuses communes ont pris des initiatives originales et populaires, notamment en Seine-Saint-Denis, pour alerter les citoyens.

À Bagneux aussi, nous irons à la rencontre des agents communaux et des habitants courant janvier, pour réclamer ensemble notre dû et assurer la mise en œuvre du programme municipal ambitieux pour lequel nous avons été élus !

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - D'autres collègues ?

**Mme MEKER.** - Madame le Maire, Monsieur le Conseiller général, chers collègues, Mesdames et

Messieurs, nous sommes particulièrement heureux, je suis particulièrement heureuse, ce soir, de participer à cette séance publique puisqu'il est fondamental, très important en démocratie de pouvoir partager un tel débat.

Les temps changent, vous l'avez remarqué. Le climat se réchauffe, les glaces de l'Arctique fondent et elles ne mettent pas en danger uniquement les beaux ours blancs qui voient le sol glacé se dérober sous eux, mais également notre climat, notre vie quotidienne et nos modèles de société.

Si nous ne sommes pas capables de penser notre avenir autrement que dans la recherche d'une croissance qui ne reviendra plus, du moins sous la forme que nous lui connaissions, mais au contraire augmenter le flux des échanges positifs tournés vers l'innovation industrielle qui sachent prendre en compte les besoins de protection de la planète, qui sachent inverser la tendance de nos coupes sombres sur la nature, oui bien sûr, augmenter les échanges positifs tournés vers l'innovation sociale, ce sont souvent les mêmes qui nous permettent de réduire les inégalités qui se creusent bien au-delà du supportable oui, bien sûr, c'est une nécessité impérieuse qui nous oblige, nous, élus, à prendre nos responsabilités.

Notre modèle de richesse nationale et mondiale est basé à la fois sur la dette, elle-même mesurée à l'aune d'une richesse, basée sur une croissance qui, dans sa conception actuelle, est destructrice pour notre avenir. Cette croissance est d'ailleurs surtout une croissance financière des dividendes des actionnaires qui est un frein énorme à l'investissement industriel.

Trouver des capitaux en France pour innover est très compliqué car il ne faut surtout pas écorner les revenus financiers. Seul le profit immédiat est plébiscité.

Il ne s'agit bien que de produire plus d'argent pour quelques-uns. Aussi simpliste que cela puisse paraître, c'est bien la réalité d'aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, je ne suis pas convaincue que de tenter de réduire la dette tout en continuant à subir la course à la financiarisation de l'économie ne soit pas une folie, mais il y a de l'espoir. La Société en ce moment se réforme vite, de proche en proche, en inventant de nouveaux modes de consommation, une économie d'usage par exemple qui change le rapport de la propriété en un droit d'usage partagé qui touche beaucoup de domaines depuis la voiture jusqu'aux outils, aux appartements, etc. Les jeunes générations - et ceux qui ont des adolescents et de jeunes adultes autour d'eux le savent bien - sont déjà dans ce modèle pendant que, comme l'ours blanc le monde politique reste coincé sur une banquise. Donc dans le droit-fil de ses erreurs, l'État fait peser la réduction de sa dette trop fortement sur le bloc communal, l'AMF en est d'accord et, avec elle, tous les Maires de France, de Droite comme de Gauche.

Nous avons longuement débattu de ce sujet. Je ne referai donc pas un laïus de chiffres déjà cités avec pertinence par certains d'entre nous.

Un pays dont les collectivités territoriales ne peuvent plus investir est un pays qui s'appauvrit - aussi pour les raisons invoquées précédemment - puisque 70 % des collectivités territoriales sont à la base de l'investissement dans un pays industriel et riche comme le nôtre. Et s'il est riche, c'est bien pour cette raison, mais aussi parce que le niveau local est un périmètre idéal pour l'innovation.

Dans ces conditions de grandes contraintes, notre ville se doit de réfléchir à son modèle de service public, au périmètre de son service public dans les domaines en particulier de l'enfance et de la jeunesse et, bien sûr, de la transition écologique.

Bagneux se doit d'innover.

Nous devons réduire nos crédits d'activité des services de 5 %,

Nous devons baisser drastiquement nos dépenses d'investissement, du moins, c'est ainsi que cela nous est imposé,

Et nous tenons à continuer à offrir à nos habitants de vrais services publics.

Nous tenons à notre ville populaire, solidaire mais responsable.

De la contrainte dit-on naît l'art qui est souvent un art combattant. Si nous ne pouvons plus financer en solo tous nos services publics plutôt que de livrer certaines de nos missions au secteur tout marchand, organisons-nous pour mettre en place autre chose, organisons-nous pour susciter sur notre territoire des emplois locaux rémunérés à un juste prix, créons des sociétés coopératives d'intérêts collectifs dans lesquels, nous, personnes publiques serions un actionnaire coopératif, une manière de refonder du collectif autour notre bien commun, le travail et le service à autrui.

Pensons aux soins à domicile, aux travaux d'entretien et de ménage et à bien d'autres choses encore.

Impulsons tout en donnant un sens à l'action sans porter tout le poids pécuniaire de l'action mais au contraire en créant de nouveaux emplois locaux.

Après, il faut choisir. Notre ville se transforme avec l'arrivée des deux métros et nous avons le désir de la voir se développer, de la voir s'enrichir de nouveaux emplois, de nouvelles entreprises mais surtout, nous souhaitons limiter la spéculation foncière et immobilière et nous partageons, je crois toutes et tous cela ici, de Droite comme de Gauche, tout le monde a le droit de se loger.

La Semaba, aménageur et bailleur social adossé à la ville, est en difficulté financière, nous le savons. Il nous faut prendre les bonnes décisions. Nous y reviendrons plus tard au cours de ce débat, mais cette difficulté financière de cette SEM ne peut peser financièrement sur la ville sans risque, surtout en cette période. Il faut être lucide et mesurer réellement les efforts que la ville peut consentir pour la Semaba dans son budget.

Le plus important pour notre municipalité est de continuer au plus près à mener sa politique en termes de régulation du coût du foncier et de maîtrise des aménagements urbains de son territoire, mais aussi - et c'est très important - en termes de qualité de logement social. C'est là le rôle de notre SEM. Le temps est venu, c'est la réalité, de réfléchir à la pertinence de son périmètre.

Dans ce domaine également du logement social, la possibilité de créer du logement coopératif - qui est, depuis la loi, ALUR, enfin rendu plus facile d'un point de vue juridique - est une innovation qu'il nous faut tenter si possible. Le copropriétaire coopératif est en fait propriétaire de l'usage de son appartement. Ce n'est pas un locataire non plus. Il possède bien une part de l'ensemble des logements au niveau de la coopérative de logements. La frontière entre le locataire et le propriétaire change. La responsabilité est revisitée, vécue autrement, un plus pour le respect des espaces communs. Si la plus-value faite sur le logement à la revente est limitée dans ce système, chaque coopérateur propriétaire est plus investi dans le bien commun et la cause commune de toutes et tous est bien de se loger ensemble au plus juste prix.

Nous sommes bien dans une démarche sociale qui échappe aussi au grand recouplement capitalistique qui touche aussi les grands bailleurs sociaux.

Des expériences de ce type doivent se tenter au niveau local. C'est aussi une question d'innovation sociale, c'est aussi ainsi que l'on crée de nouveau du lien humain. C'est peut-être le rôle de la ville du XXIème siècle d'offrir à ses habitants des espaces où l'on peut apprendre à vivre autrement.

Enfin, la question de l'augmentation des taxes locales : en cette période de crise, il est difficile de demander plus aux habitants, mais au-delà de cette question, la question est plus mais pour quoi faire, pour quelle réalisation ?

Nous devons rester au plus près du programme municipal sur lequel nous avons été élus, au plus près sur le fond bien sûr si la lettre doit un peu changer, mais vraiment rester dans l'esprit de ce programme.

Enfin, je voudrais terminer en rappelant qu'avec notre différence, nous écologistes, qui consiste à rappeler l'urgence de la question du climat, souvent rejetée plus loin plus loin, on ne peut plus rejeter cette question aujourd'hui. À peu près 70 % des Français commencent à ressentir l'urgence de ce problème. Exprimer cette différence est un honneur pour nous dans le cadre d'une municipalité qui pose au point central la question sociale car l'urgence écologique et l'urgence sociale sont intimement liées, mais nous continuerons toujours à solliciter, à attirer les regards, l'attention sur cette question qui ne doit pas être reléguée au second plan.

**Mme MOUTAOUKIL.** - Madame le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, le débat d'orientations budgétaires est un moment important pour une municipalité. C'est en effet l'occasion de tirer un bilan, de procéder à des analyses mais surtout de tracer des perspectives. Alors, je n'ignore pas les difficultés auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés et je n'entends pas les minimiser, mais les difficultés de la France et les difficultés de Bagneux ne peuvent pas être imputées à un seul Gouvernement qui n'est là que depuis deux ans et demi.

Je ne veux pas entrer ce soir dans une polémique car nous savons que le contexte budgétaire est également - il faut le rappeler - lié à la situation budgétaire dans laquelle la Droite a laissé la France en 2012 : dette de 2000 Md€ et un déficit public colossal.

Je veux mettre davantage en évidence les éléments positifs qui doivent également retenir notre attention.

Tout d'abord, je tiens à féliciter les services qui ont permis l'appréciation de la Cour régionale des comptes qui estiment que nos services sont bien gérés. C'est tout à l'honneur de la majorité mais c'est aussi à l'honneur de l'ensemble de nos agents.

Malgré la réduction généralisée des dotations - critiquée, on peut le comprendre par les Maires de France lors de leur congrès de novembre dernier - l'État, ce Gouvernement, a veillé à tenir compte de la situation des collectivités les plus pauvres - et Bagneux est malheureusement de celles-là - en renforçant notamment la péréquation et en faisant porter plus fortement l'effort sur les collectivités les plus riches. Cela s'appelle la solidarité.

Dans cette démarche de solidarité, la dotation de solidarité urbaine va connaître, on vous l'a dit, une augmentation de 730 000 € et ce n'est pas rien et la dotation nationale de péréquation une augmentation de 10 % puisqu'elle passe à 223 000 au lieu de 203 000 €.

Nous devons aussi nous réjouir de la bonne nouvelle relative au quartier de la Pierre Plate qui pourra sans doute bénéficier des moyens nationaux de l'ANRU pour démarrer les travaux de rénovation et de désenclavement. Ce résultat, on l'a rappelé, a été possible grâce à l'action concertée de la municipalité et de notre Députée mais également, je tiens à le souligner, grâce à la mobilisation citoyenne.

Autre bonne nouvelle également, le lycée général pour lequel l'étude de faisabilité technique et financière sera financée par la région.

Heureusement, la solidarité n'est pas que nationale et je tiens également à souligner l'augmentation prévue de 10 % du fonds de solidarité de la région Île-de-France.

Nous le savons, le budget d'une ville n'est pas alimenté seulement par des dotations ou des subventions. La ville a également à générer des recettes propres et sans toucher aujourd'hui au taux de la fiscalité fixée au printemps. Nous devrions enregistrer une augmentation de 306 000 € de recettes fiscales.

Dans la note qui nous a été transmise, quand nous examinons d'ailleurs les chiffres qui sont à l'heure actuelle dans le débat d'orientations budgétaires, le manque serait fixé entre 600 et 700 000 € et non de 1 M€. Nous avons eu à en débattre hier en commission des finances.



Même si, en effet, nous en sommes conscients, il s'agit, là, d'estimations qui peuvent éventuellement être révisées encore un peu à la baisse mais qui peuvent aussi, et c'est en tout cas l'espoir que nous avons, être revue à la hausse.

Dans cette recherche de recettes nouvelles, nous devons aussi poursuivre et renforcer notre politique d'attractivité de notre territoire et permettre une plus grande mixité sociale, source potentielle de revenus fiscaux.

C'est pour nous - et je tiens à le rappeler car nous avons déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises en conseil municipal et dans d'autres instances - c'est pour nous, socialistes, un des objectifs fondamental de cette mandature.

Je suis persuadée que l'arrivée des deux métros ainsi que les constructions prévues devraient également y contribuer. Nous sommes donc évidemment pour la poursuite des investissements déjà engagés. Madame le Maire, dans votre propos liminaire, vous les avez rappelés : la crèche Victor Hugo, les investissements sur le Plus Petit Cirque du Monde, le City Stade du Nord, etc.

Nous avons et nous aurons également à débattre de l'hypothèse d'une diminution des subventions aux associations.

Je souhaite que toutes les pistes soient d'abord étudiées et notamment l'évaluation de l'ensemble des associations qui œuvrent aujourd'hui sur notre territoire car notre réseau associatif est une richesse et à un moment où, plus que jamais, il faut renforcer le lien social, il est important que cette baisse soit examinée sur la base d'une évaluation sérieuse.

S'agissant de la fiscalité directe et locale, je rappelle mais d'autres l'ont dit à ce sujet, que Bagnex a déjà des taux très élevés.

La note évoque une augmentation envisagée entre 1 à 3 %.

Pouvons-nous travailler sur l'hypothèse de 1,5 à 2 % d'augmentation maximum. C'est une question que je pose et que je mets en débat.

Madame le Maire, Chers collègues, dans les semaines qui viennent et en prolongement du débat de ce soir, nous aurons ensemble à arrêter un budget primitif. Le groupe des élus socialistes prendra toute sa part à l'élaboration d'un cadre budgétaire assurant le développement de notre ville.

Deux mots vont guider notre attitude et nos positions : maîtrise et solidarité.

Je vous remercie.

**Mme RONDEPIERRE.** - Je souhaitais intervenir moi aussi pour m'élever contre les décisions d'austérité qu'on nous impose.

Je ne m'oppose pas par principe, ni pour des raisons politiciennes. Même si je pense que diminuer les budgets des collectivités locales, et plus encore des villes populaires comme la nôtre, est une grave erreur aux lourdes conséquences et injuste. Plus encore quand des rapports montrent que, dans notre pays, les inégalités ne cessent de se creuser. Le Monde titrait encore la semaine passée, suite à une étude de l'OCDE : *"le fossé entre les riches et les pauvres n'a cessé de se creuser depuis 30 ans"*.

Non... Si je souhaite m'opposer à cette baisse des crédits de l'État, c'est parce qu'elle va être nocive pour les habitants de Bagnex en limitant les services que la ville peut leur proposer.

Pourtant, de l'argent, il y en a dans notre pays :

- s'il part dans les poches des actionnaires des Groupes du CAC40, est-ce la faute des Balnéolais ?
- s'il quitte notre pays par le biais de l'évasion fiscale, est-ce la faute aussi des Balnéolais ?
- s'il est donné sans contrepartie aux entreprises, est-ce la faute des Balnéolais ?

Non. Et pourtant, ce sont bien les Balnéolais, et particulièrement les plus modestes, qui vont être touchés par la diminution de notre budget !

Car l'argent qu'on donne à notre ville, lui, sert directement aux habitants par le biais d'une magnifique invention, d'un progrès de société développé tout au long du siècle dernier et aujourd'hui en danger : je veux parler du Service Public.

Certains n'en veulent plus car il ne serait pas "rentable" économiquement... mais ils oublient à quel point il est socialement indispensable, facteur d'égalité et de fraternité !

Je ne veux pas faire un long discours, mais rappeler à quel point notre service public est indispensable, sur Bagneux comme dans tout le pays (je ne reviendrai pas ici sur les moyens qu'il faudrait mettre dans nos hôpitaux publics, par exemple !). Je vais donc juste me permettre une anecdote : pour inviter ce Conseil municipal ouvert au public, nous, les élus du Front de Gauche, Communistes et Citoyens, avons décidé de tracter cette rencontre populaire dans les lieux de la population là où la vie quotidienne et les manifestations étaient les plus importantes. Nous nous sommes rendu compte que ces lieux étaient en lien étroit avec les services publics. Car à Bagneux, l'argent public sert à construire et à entretenir des lieux utiles à notre population toute l'année, à payer les personnels qui les font fonctionner : si notre budget diminue, que va-t-il falloir supprimer ?

- le Centre Médical de Santé qui permet à beaucoup d'habitants de continuer à se soigner,
- le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui soutient les habitants lorsqu'ils rencontrent des difficultés,
- les crèches qui sont maintenant toutes à la charge de la municipalité, comme le RAM (Relais Assistance maternelle) qui permet aux assistantes maternelles de se retrouver,
- les écoles et les accueils périscolaires qui sont entretenus et fonctionnent grâce à nos services : entretien, restauration, animateurs, services techniques...
- les structures sportives, gymnases, dojos, piscine, terrain synthétique, city-stades utilisées par l'École Municipale des Sports, les clubs ou même en libre accès par les jeunes.
- l'espace Marc-Lanvin, La Chaufferie qui sont dédiés à la jeunesse, leur permettent de pratiquer des activités culturelles, de se retrouver, ailleurs qu'aux pieds d'immeubles et de monter des projets avec l'aide des adultes qui les encadrent.
- le Bureau d'information Jeunesse, la Mission Locale qui accompagnent les jeunes dans leur scolarité, leur orientation et leur insertion professionnelle.
- les CSC, lieux de proximité, facteurs d'accès de tous à la culture et lieux de lien social.
- nos structures culturelles (médiathèque, maison de la musique et de la danse, maison des arts, théâtre Victor Hugo), lieux de loisir, d'éducation et d'émancipation.
- cette salle des Fêtes peut-être, qui nous permet de nous retrouver lors des grandes occasions ?

Cette liste parle d'elle-même : les services publics ne sont pas une "dépense", mais bien un investissement pour le présent et l'avenir !

Faudrait-il alors plutôt supprimer les quelques événements qui permettent aux gens de se retrouver, de sortir quelques instants de leur quotidien :

Le spectacle de Noël et le cadeau offert par le CCAS aux enfants des familles les moins favorisées de la ville (quotients 1 et 2) ?

Le colis pour les retraités qui permet d'être sûr qu'ils aient eux aussi de bonnes choses à partager pour le réveillon ?

Ainsi que le marché de Noël qui offre à tous un lieu de rencontre, d'achats pour les fêtes, de découverte du monde rural avec la ferme pour les plus petits ?

Non ! Rien de tout cela ne doit disparaître. Les Balnéolais y ont droit et en ont besoin, bien autant que les habitants des villes les plus riches !

Mais pour cela, il faut que l'État nous entende enfin et cesse de diminuer les crédits qu'il nous accorde !

Ainsi, nous pourrions continuer à proposer du service public à tous, à investir aussi dans notre ville ! Et chacun sait que l'investissement public est porteur non seulement de bien commun mais aussi créateur de richesses et d'activités économiques.

Alors si, aujourd'hui, nous souhaitons juste lors de ce Conseil municipal public informer et alerter, je pense qu'il faudra dans les mois qui viennent nous mobiliser pour exiger un changement de cap du Gouvernement. Et pour cela, nous vous donnons rendez-vous mi-janvier avec les habitants de la population et des élus de la ville.

Merci.

**Mme BOUDJENAH.** - Je voudrais faire part de mon avis, réagir et essayer de répondre à quelques interpellations que j'ai entendues.

D'abord, je voudrais donner mon avis sur ce que plusieurs collègues ont dit et d'autres dans d'autres collectivités en France également.

Ce qui est le plus révoltant et préoccupant avec la baisse des dotations pour l'année prochaine et les trois années à venir, les baisses cumulées, c'est qu'au regard du plan de réduction des déficits publics annoncés (11 Md€ sur les collectivités territoriales, 19 Md€ sur les services de l'État, 20 Md€ sur la protection sociale, soit au total 50 Md€), comme l'ont dit plusieurs collègues, la ponction qui sera réalisée sur les collectivités territoriales est proportionnellement tellement disproportionnée et en particulier sur les communes par rapport aux autres échelons de collectivités, qu'il est préoccupant de savoir que cette logique ne peut qu'entraîner une poursuite de la situation de dégradation économique et sociale que nous vivons.

Je citerai un exemple : la baisse de 10 % de l'investissement des collectivités territoriales, prédiction que la Banque Postale a redonnée à l'occasion du dernier congrès des Maires fin novembre, pourrait entraîner la suppression de 30 000 à 40 000 emplois, rien que dans le secteur du BTP. C'est dire que l'on sent bien ce qui est à l'œuvre malgré ce que l'on peut nous dire sur le fait que la réduction des déficits publics va entraîner du mieux. J'ai plutôt tendance à penser que cela ne peut qu'aggraver les choses. La porte de sortie et l'horizon non seulement ne s'éclaircissent pas mais on ne voit pas bien comment cela va pouvoir arranger les choses.

On pourrait même parler très longtemps de la question de la dette de l'État. Avec une telle logique, les recettes de l'État vont être réduites de plus en plus car, qui dit plus de chômage dit moins de cotisations, moins de rentrées fiscales. La dette ne peut donc que continuer de s'élever quand on sait, par exemple, qu'en revanche, les collectivités territoriales n'ont recours à l'emprunt que pour investir. Ce n'est pas en grevant leur possibilité d'investissement que l'on va entraîner un engrenage vertueux.

Je crois que ce qui est une double inquiétude, c'est, alors que l'on est déjà dans une période de crise relativement importante qui touche encore plus une population comme celle de Bagneux avec un pouvoir d'achat en grande difficulté, de proposer aux communes d'activer le seul levier qu'elles peuvent activer en direct, le levier fiscal auprès des ménages. L'association des Maires de France a donné un chiffre absolument éclairant : depuis la suppression de la taxe professionnelle, il y a plusieurs années, la fiscalité locale repose en grande majorité sur les ménages, à hauteur de 63 %.

On voit bien qu'en continuant d'augmenter cette proportion, le pouvoir d'achat diminue de fait. C'est une consommation qui continue à être en berne, ce n'est donc pas rendre service à l'économie.

Dire tout cela ne revient pas à polémiquer de manière partisane. Ici, je crois que nous sommes une grande majorité convaincus de vouloir travailler dans l'intérêt des Balnéolais.

J'ai entendu quelques collègues dire, y compris par rapport au fait que l'on tienne cette réunion ce soir dans la salle des fêtes : Est-on en campagne . J'ai envie de dire : non, on n'est pas en campagne ou alors on l'est en permanence. Oui, à Bagneux, on a l'habitude de faire appel à la mobilisation des habitants d'abord en les informant, en jouant la transparence et en les appelant à se mobiliser aux côtés de leurs élus car les élus, seuls, n'arriveront pas à faire entendre la voix de la ville.

Tout à l'heure je disais : 2015 est une année particulière car c'est la première année de baisse des dotations. Mais on sait qu'en 2016-2017 sont annoncées d'autres baisses qui vont se cumuler. Oui, on continuera à faire appel à la mobilisation des habitants et je pense que nous pouvons les remercier d'avoir répondu présents en grand nombre ce soir.

On n'est pas à l'heure d'une polémique partisane. J'en veux pour preuve le fait que plus de 13 200 conseils municipaux en France, toutes tendances politiques confondues, ont adopté une motion, celle que nous avons adoptée ensemble à l'unanimité au Conseil municipal de septembre, une motion de l'Association des Maires de France dénonçant cette situation de réduction et s'inquiétant fortement des conséquences qui allaient s'ensuivre.

Vous avez suivi comme moi ce que le congrès des Maires de France a pu exprimer de ce point de vue.

J'ai envie de citer aussi des propos d'André Laignel, premier vice-Président de l'Association des Maires de France, membre du parti socialiste par ailleurs qui dit, je cite : *"fragiliser nos communes, c'est plus qu'une erreur, c'est une faute. Sans nos services publics, recul de la cohésion, du vivre ensemble, de l'amortisseur social..."*, ce que j'évoquais au début de mon propos, c'est un extrait. *"Sans nos investissements pas de modernisation pas de relance. Sans notre engagement, pas de politique de proximité (petite enfance, transports logements, écoles, environnement), on ne réussira pas la France sans les communes"*.

Nous n'avons sans doute pas tous les mêmes solutions pour remédier à cet état de fait, mais l'opposition municipale et la Droite en France n'ont pas de leçon à nous donner quand on se remémore la politique de division et de casse qui a été à l'œuvre durant la présidence Sarkozy.

Je crois qu'il ne faut pas regretter le fait qu'en 2012 une majorité de citoyens ait voulu changer profondément de politique. Nous n'avons sans doute pas tous les mêmes solutions. Je partage plusieurs de celles qui ont été énoncées ce soir par des collègues quant au coût du capital, je crois qu'il faut l'appeler ainsi. On a parlé de fraude fiscale, du CICE. J'ai presque envie de dire que le Gouvernement a proposé un pacte de responsabilité aux entreprises alors qu'elles n'offrent aucune contrepartie en matière de créations d'emploi. Les élus, toutes tendances politiques confondues, prouvent tous les jours dans leur grande majorité qu'ils se mettent au service de leurs habitants. Si l'on nous proposait de signer un pacte de responsabilité en échange de dotations à un niveau correct, je pense que l'on remplirait largement notre contrat.

On pourrait parler encore de l'impôt sur les sociétés qui a diminué de manière assez impressionnante puisqu'en 2012, il permettait de recueillir dans les caisses de l'État, 52 Md€. En 2015, il n'est prévu de n'en recueillir que 29 Md€. Quelque chose "cloche" donc bien de ce point de vue.

Pour en venir à Bagneux et répondre à quelques questions et remarques qui ont été émises, d'abord par rapport à la dotation globale de fonctionnement, la dotation principale, dite de droit commun un peu, même si, à l'intérieur, la dotation de solidarité urbaine nous concerne alors qu'elle ne concerne

pas toutes les collectivités en France, je voudrais répéter pour les collègues et le public que Bagneux, depuis maintenant 2009 - cela ne date pas d'hier - connaît une baisse de sa dotation forfaitaire, le noyau dur de la dotation globale de fonctionnement.

Jusqu'à présent, les dotations de péréquation, c'est-à-dire notre dû, ce qui fait qu'une ville comme la nôtre a plus de besoins que d'autres qui ont davantage de richesse, n'ont fait que compenser ce que nous perdions en dotations dites de droit commun. Cela fait 5 ans que l'on n'a qu'une compensation, donc une stagnation, alors que, normalement, les dotations de péréquation devraient nous permettre de remplir le fossé d'inégalités qu'il peut y avoir entre nos communes et d'autres. À partir de 2015, ces dotations de péréquation ne suffiront même pas à compenser la baisse de la dotation classique annoncée, c'est dire que l'inquiétude est concrète et pas théorique.

À ce propos, Manuel Valls a annoncé en septembre, avant le débat budgétaire à l'Assemblée Nationale, que les villes les plus défavorisées, celles qui sont en dotation solidarité urbaine cible, les 250 premières villes du classement DSU, dont nous faisons partie, auraient une compensation par rapport à la baisse des dotations qui touchent toutes les collectivités.

Pour l'instant, les chiffres que les services fiscaux nous ont transmis, ce n'est pas le cas avec l'application mécanique du projet de loi de finances tel qu'il a été voté.

Nous irons exiger auprès du préfet au moment où les dotations seront réellement réparties... Je propose que nous soyons attentifs à ce versement quand il sera notifié.

Madame Pourtaud, vous dites que nous tenons le débat d'orientations budgétaires un peu tôt. Très honnêtement, cela fait plusieurs années que nous sommes dans ce rythme. Je crois qu'il est bien pour les élus et les services municipaux que l'on puisse voter le BP en début d'année civile et non pas à la fin du mois de mars. On a le droit de le voter jusqu'au printemps, mais nous estimons - et je pense que les élus de l'ancienne équipe puisqu'il s'agit, là, du premier budget de la nouvelle mandature municipale et les services municipaux sont habitués à ce rythme - que c'est plus bénéfique dans le sens où il y a une appropriation par les élus de la décision budgétaire pour l'année civile entière. Quand on vote un budget primitif à la fin du premier trimestre, une grande partie des choses est déjà lancée voire consommée, décidée. Je crois que ce n'est pas bien pour la maîtrise démocratique de notre budget.

Une petite parenthèse : vous avez dit tout à l'heure que le document était un peu flou. Je ne sais pas si c'est le public qui vous fait avoir cette appréciation, Madame Pourtaud, parce que vous nous habituez plutôt à des remerciements et à des félicitations que je partage d'ailleurs pour les services, notamment notre service financier qui a pris l'habitude de nous soumettre des documents assez clairs et transparents.

Je vous rappelle que l'objectif du document sur le débat d'orientations budgétaires n'est pas qu'il fourmille de chiffres et qu'il noie les élus dans des chiffres, cela, c'est au moment du budget primitif, au Conseil municipal de fin janvier. Vous aurez les documents en temps et en heure, Madame Pourtaud, ne vous inquiétez pas. Nous tiendrons une commission des finances. Nous serons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, comme à notre habitude.

Si l'on insiste pour obtenir le delta, pour l'instant d'environ 1 M€ (il demande à être précisé par les services fiscaux), c'est parce que cela représente une année sans cantine pour tous les enfants accueillis ou la fermeture de notre centre municipal durant une année ou encore une augmentation de 5 % des impôts locaux.

C'est un cap important.

Je voudrais répondre sur l'investissement. Monsieur Martin, je crois que c'est vous qui avez dit que, dans le document, il n'y a pas beaucoup d'éléments. Encore une fois, ce n'est pas le budget primitif. Nous sommes pour l'instant sur une enveloppe globale que nous vous proposons aux alentours de

10 M€.

Je vous précise que la géothermie ne coûtera pas un centime au budget de la ville car c'est une délégation de service public gérée par le Sipperec qui a choisi, avec nous, Dalkia comme exploitant.

Vous avez évoqué la Pierre Plate, il paraît évident qu'en 2015 il n'y aura pas d'investissement particulier même si nous continuons notre bataille pour obtenir des crédits pour une future opération.

Mme le Maire a cité - je le répète car cela vous a peut-être échappé - qu'en 2015 nous pensons consacrer les crédits nécessaires à la poursuite jusqu'à la livraison de l'équipement des arts du cirque en construction dans le sud de la ville, commencer à verser un montant pour la future crèche Victor Hugo ou permettre la réalisation du City stade dans le nord car nous devons démolir le terrain de futsal pour permettre à la RATP de s'installer, donc reconstituer un city stade.

Nous proposerons bien sûr de poursuivre les travaux d'entretien dans le patrimoine communal en regardant ce que l'on peut différer dans le temps. Ce que nous avons fait par exemple dans les écoles avec la poursuite des travaux pour refaire des façades entières est nécessaire pour l'entretien de notre patrimoine communal et le bien-être des enfants. Cela permet de réaliser des économies d'énergie, ce qui est bien pour la planète et le budget de la commune. On commence à avoir des chiffres pour les écoles Marcel Cachin et Henri Wallon que l'on a totalement refait en plusieurs années.

Je voudrais terminer sur la Semaba, Madame Pourtaud, vous avez dit : la ville donne sans arrêt à la Semaba. Là, franchement, Mme le Maire l'a répété en introduction, pour le coup nous devons être une des rares communes à ne pas avoir pris l'habitude de verser des subventions à notre SEM en particulier pour sa branche logement, contrairement à beaucoup d'offices communaux ou départementaux. On pourrait parler de Hauts-de-Seine Habitat auquel le Conseil général verse près de 20 M€ par an pour son équilibre.

Tout à l'heure - nous aurons l'occasion de parler de ces questions lors d'une autre délibération - vous avez dit "c'est flou dans le débat d'orientations budgétaires". Depuis plusieurs conseils municipaux, on donne des informations assez nettes et précises.

J'ai tenu aussi à ce que les locataires de la Semaba soient informés en pleine transparence. Depuis juin, je me suis adressée à eux pour leur dire que notre SEM rencontrait des difficultés financières. Il existe plusieurs raisons à cela. Je les redonne en bref, mais je vous les ai déjà données ici.

On a construit un patrimoine dans une période où les aides à la pierre en provenance de l'État n'existaient quasiment plus, donc difficile à équilibrer sur la durée. L'opération de renouvellement urbain et la reconstitution des logements neufs en compensation de la barre des Tertres démolie ont également été réalisés à des coûts beaucoup plus importants que les financements dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain.

L'absorption du patrimoine Icade, une bonne chose pour les locataires de ce patrimoine qui a été à l'abandon pendant longtemps par Icade, demande des investissements, une gestion plus coûteuse proportionnellement et, de manière générale, sans m'étendre, le logement social et beaucoup d'offices de SA HLM sont dans des difficultés financières extrêmement fortes. Nous avons pris des mesures. Des mesures de redressement sont en cours. Elles touchent aux frais de gestion, aux frais de fonctionnement. Nous avons été acceptés pour engager une procédure auprès de la caisse de garantie du logement social, une procédure relativement longue, elle va durer environ un an, pour obtenir un soutien financé de cette CGLLS auquel recourent beaucoup d'offices. Tout cela est en cours. Il est important que l'actionnaire majoritaire de la Semaba, la Commune de Bagneux montre son attention.

**Mme le MAIRE.** - Chers collègues, trois personnes encore souhaitent intervenir sur ce débat

d'orientations budgétaires et moi-même, je voudrais dire quelques mots si vous le voulez bien. Je propose que l'on close ensuite, car nous avons encore le reste de l'ordre du jour à aborder.

**M. ROMERO AGUILA.** - Je trouve que c'est une bonne chose d'être dans un débat public. Certes, il est toujours public. Nous avons été bien inspirés de nous installer dans une salle plus grande car il y a beaucoup plus de monde. J'ai l'impression que cela s'adapte automatiquement au degré d'affluence. C'est plutôt une bonne chose.

Je crois que personne n'apprécie ici, comme nulle part ailleurs, les baisses qui peuvent être faites sur le budget. C'est une évidence.

On ne peut pas, quel que soit d'ailleurs le Gouvernement, apprécier la chose. On ne peut pas non plus s'extraire de la réalité économique du pays même si on peut s'interroger parfois sur les choix qui peuvent être faits.

Il y a tout de même des choses que je souhaiterais amodier, replacer dans leur contexte, dans la réalité.

On ne peut pas dire que, dans la proposition du Gouvernement, une distinction n'est pas faite entre les communes les plus riches et les moins riches.

D'ailleurs, pour un certain nombre d'éléments, une augmentation est attribuée à des communes comme Bagneux en raison de leur situation. Les jeux de péréquation ont joué. Qu'ils aient joué de manière insuffisante, c'est possible, mais ils ont joué.

Madame Pourtaud, je suis désolé mais je crains que si on avait continué avec le Gouvernement précédent, on aurait sans doute accentué cette réalité, on serait dans un découpage différent. C'est d'ailleurs pour cela que je crois qu'il faut remettre un peu les choses dans leur contexte.

Il a été indiqué un élément selon lequel nous irions de manière permanente tous les ans vers une baisse automatique, je n'en suis pas si sûr. Déjà, là, nous sommes dans le débat d'orientations budgétaires avec des chiffres qui ne sont pas stabilisés. Quant à l'avenir, je ne sais pas.

À partir de 2015, le Parlement va mettre en place une commission pour revoir la DGF qui est un outil à revoir car il est un peu obsolète. De ce point de vue, il n'est pas certain. Je pense savoir - et cela, je crois, a été reconnu, bon nombre d'amendements faits par les parlementaires nous ont bénéficié directement en tant que commune.

L'État a pensé que les parlementaires pourront aller dans le bon sens pour revoir cette DGF, un élément fondamental de notre budget.

Ce sont des éléments pour la suite. On n'est pas "condamné" dans les années qui viennent à se retrouver dans cette même situation.

Je souhaite dire également un mot sur la Pierre Plate. Un travail a été fait. Les élus qui sont là y ont participé, la population a participé très fortement à la mobilisation. Julie Sommaruga, notre Députée, a également participé à faire en sorte qu'il y ait une inscription dans la zone géographique prioritaire de la Pierre Plate. C'est une bonne chose.

J'ai appris hier que nous n'étions pas dans les 200 premières zones nationales.

Le fait que nous soyons depuis très peu de temps dans cette zone de géographie prioritaire est peut-être un élément qui expliquerait cette réalité.

De ce point de vue, il me semble important de dire que la ville de Bagneux n'est pas seule dans cette affaire. Cela a été dit. Il y a l'État, puisque c'est bien l'ANRU que nous souhaitons avoir, la région, qui est également auprès de la ville, appuie un certain nombre de réformes notamment sur la Pierre Plate, même le département puisque Mme le Maire a indiqué tout à l'heure ses échanges avec

Patrick Devedjian.

Je voudrais ici indiquer un élément important.

La Mairie de Bagneux fait partie d'une communauté d'agglomération qui s'appelle Sud-de-Seine. Nous la présidons dans un choix, dans un accord politique qui a appartenu en grande partie à la ville de Bagneux.

Nous avons la possibilité pour la Pierre Plate, quoi qu'il arrive, d'obtenir des financements sur les fonds de cohésion européens, FEDER et FSE. Il me semble que ce sont des fonds millionnaires. Nous serions éligibles à des fonds de plus de 5 M€ qui pourraient aller jusqu'à 10 M€. Il me semble extrêmement important, au-delà des questions du Gouvernement et de l'ANRU qu'il faut poursuivre, de peser sur les décisions qui pourraient nous amener à en bénéficier. Je pense que nous ne pouvons pas nous interdire d'émarger sur ces fonds européens extrêmement importants. Il n'est pas nécessaire d'être zone géographique prioritaire pour pouvoir y prétendre.

De ce que je sais de ces fonds, les objectifs que nous poursuivons pour la Pierre Plate, ou d'autres endroits de Bagneux de la communauté d'agglomération Sud-de-Seine, permettraient d'être un levier de financement non négligeable. Ce serait autant de fonds que nous récupérerions et qui ne seraient pas au débit de la ville pour les années à venir. Comme on parle de plusieurs millions d'Euros, c'est un élément important à valoriser et à mettre en œuvre.

**M. ALEXANIAN.** - On voit que la Droite - et je vous remercie pour cela - est en campagne électorale, vous avez bien parlé. Je dirai que l'on peut vous féliciter d'être dans un Conseil municipal tenu par Mme Marie-Hélène Amiable car si vous étiez dans l'opposition à Issy-les-Moulineaux, vous n'auriez pas le droit de parler plus de 25 secondes. Au bout de 25 secondes, on vous aurait coupé le micro et si vous parlez, on vous vire. Ceux qui ne me croient pas n'ont qu'à assister aux conseils municipaux d'Issy-les-Moulineaux. Je note donc que la longueur de vos interventions n'est qu'une note de remerciement à notre Maire. Félicitation.

Monsieur Zani, ne nous faites pas le coup du : "do ré mi fa sol, c'était tellement bien avant". Le petit Français avec ses 13 gamelles a pris une gamelle en 2012, une gamelle vraiment méritée. Il a conduit la France dans le gouffre, c'est incontestable. Pour une part, les difficultés que nous avons sont les siennes. Il devrait s'occuper un peu plus de la justice que de la politique.

Je ne peux pas en dire plus, vous le savez, car nous sommes dans une campagne électorale, et c'est bien aussi pour cela que vous avez dit cela. Je ne peux donc pas tout à fait rétablir toutes les vérités, mais je peux dire que ce département, le plus riche de France, est le plus inégalitaire et le plus égoïste. Alors, franchement, la Droite, pas de commentaires.

Par ailleurs, il faut dire les choses simplement. Nous sommes dans une majorité diverse, personnellement j'y tiens, avec des points de vue différents. Je ne cherche pas midi à 14 heures. Ici, autour de cette table, personne n'est responsable. Ceux qui le sont, sont ceux qui ont proposé ce budget d'austérité et les parlementaires qui l'ont voté. Je note que, dans le Parti socialiste, il y a des différences, dans le Front de gauche aussi. Dans toute une série de gens à Gauche, des différences s'expriment.

Au fond, les difficultés que nous avons viennent du fait justement que la politique que nous avons dénoncée en 2012 continue. C'est d'ailleurs cela qui vous fait plaisir car si, dans cette séance, quelqu'un s'est réjoui des trahisons de François Hollande, c'est bien vous. Nous, nous en pleurons plus que nous nous en réjouissons.

Nous ne sommes pas face à une situation internationale mais à une décision votée tel jour à l'Assemblée Nationale. C'est cela que nous voulons faire bouger à Bagneux. C'est cette tradition. On l'a fait avec la Droite, c'est exact, on l'a fait pour le DSU, on le fait aujourd'hui. Quelle que soit la situation, notre seul intérêt est de défendre la population de notre ville, donc oui nous allons le



faire et le succès... on verra... En tout cas, il y a une chose dont on est sûr, c'est que si on ne fait rien, on ne gagnera rien. On n'est pas sûr de gagner mais on est sûr que si l'on ne fait rien on va perdre.

On mène une bataille sur plusieurs niveaux. Je trouve extrêmement important que nous ayons demandé à la population de venir car quelle que soit la bonne volonté des élus que nous sommes tous, sans la population, nous ne gagnerons pas. Pour se faire entendre, il faut une population unie qui demande des comptes.

C'est vrai que l'on ne perd pas autant. M. Romero a raison de le dire. On aurait pu perdre plus. Ceci dit, cela ne me console pas.

Par ailleurs, s'agissant des fonds européens, pour avoir un fonds européen, quel qu'il soit, il faut d'abord avoir un fonds gouvernemental - on en discutera après. Il faut d'abord que nous ayons les fonds gouvernementaux.

Alors, régional/national, de toute manière, on va continuer. Je prendrai tout ce que l'on obtient. On va continuer. Il faut que l'on gagne plus, car la Pierre Plate en a vraiment besoin. Elle est connue dans l'histoire du pays. Elle est profondément connue dans notre ville. Ses habitants ont besoin de cela. D'autres habitants ont aussi besoin mais, là, il va y avoir avec l'arrivée du métro, un cœur, une modification. On ne peut pas laisser, dans ce quartier, tout bouger sauf la Pierre Plate. Ce n'est pas possible. C'est aussi le sens de notre intervention. J'espère que nous nous ferons entendre au plus haut niveau et, en ce sens, je crois que nous aurons répondu aux besoins. Mais je le dis, nous nous ferons entendre aussi grâce à vous, pas parce que vous serez dans un combat qui choisit le leader politique comme l'ont fait certains, mais parce que vous choisissez avec nous quels sont nos intérêts, et pour cela, qui que ce soit contre qui ce soit ou avec qui, frapper à toutes les portes et, quelle que soit la porte, vous pouvez être sûrs que, nous, nous frapperons.

**M. REYNAUD.** - Bonjour Madame le Maire, chers collègues, je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais j'ai entendu ici des généralités présentées comme des vérités universelles qui ne tiennent pas compte des particularismes des hommes et des entreprises et qui méritent à mon sens un recadrage.

Il y a des créations d'outils sur lesquels on tape facilement, parfois avec un peu de démagogie, en opposant l'entreprise et le salarié. Je crois que le CICE en est un.

S'il est vrai que certaines très grandes entreprises se rendent souvent coupables de ne pas tenir leurs engagements en termes d'emplois et d'investissements, il y a un tissu national mais aussi local de petites entreprises qui font la richesse locale d'une ville, d'un département, d'une région, voire de la France. Ces petites entreprises, qui représentent le plus grand creuset d'emplois, souffrent aujourd'hui et depuis le passage aux manettes d'une Droite décomplexée et honteusement ultra-libérale d'un affaiblissement criant de leur capacité d'investissement donc d'une hypothèque de leur avenir et, par voie de conséquence, de la paupérisation de leurs employés ou devrais-je dire de leurs ex-employés.

Or, force est de constater - et certains d'entre nous en font actuellement l'expérience - que, dans une période d'absence de croissance, le CICE dénoncé parfois à juste titre lorsqu'il concerne les entreprises aux bénéfices obscènes est une véritable bouffée d'oxygène qui permet de sauver des emplois dans beaucoup de PME en difficulté. L'argent public participe aussi, grâce à la volonté de certains dirigeants politiques socialistes notamment à la région, en attribuant des subventions de modernisation des entreprises pour lutter efficacement contre les délocalisations, ces délocalisations qui créent de la misère sociale telle que nous la connaissons trop bien à Bagneux.

Il ne faut donc pas généraliser, oublier que les entreprises peuvent participer à la santé économique des villes par l'emploi, par les participations fiscales qu'elles génèrent.

Avec ou sans CICE, n'oublions jamais que l'émancipation de l'homme et de la femme passe par le droit à l'emploi et donc par la santé financière des entreprises et, a fortiori, les entreprises de Bagneux.

**Mme le MAIRE.** - Chers collègues, je voulais vous remercier pour la qualité du débat de ce soir. Je vais rapidement vous donner quelques éléments.

Je souhaite tout d'abord répondre aux collègues qui l'ont évoqué, que ce n'est pas un coup de publicité que je fais ce soir. Je crois ne plus avoir besoin de me faire de la pub, excusez-moi de le dire ainsi, mais ni moi ni mon équipe. Nous avons été élus en mars dernier, il n'y a pas très longtemps, à 61 %. Je crois que les Balnéolais nous ont fait confiance.

Ensuite, le débat d'orientations budgétaires a lieu depuis plusieurs années maintenant au mois de décembre et le vote du budget en général fin janvier, début février au plus tard. Donc, là non plus, il n'y a pas d'exceptionnalité. C'est dans la continuité de ce que j'ai souhaité faire. Yasmine Boudjenah y est revenue, je ne trouvais pas bien que le Conseil municipal vote un budget fin mars, quand les dépenses des six premiers mois de l'année étaient déjà bien entamées. Cela serait revenu à voter un budget sans finalement pouvoir influencer dessus.

Ce que nous avons voulu faire ce soir avec mon équipe, c'est un moment d'alerte et de partage avec nos administrés sur la situation exceptionnelle qui nous est faite car, jamais, les collectivités locales n'ont connu une telle baisse de dotations. Je suis Maire depuis 10 ans, c'est la première fois que je connais cette situation, une baisse si importante des dotations qui ne concerne pas que la seule ville de Bagneux mais l'ensemble des communes de notre pays.

Je voudrais remercier les habitants et les personnels communaux et intercommunaux qui sont venus ce soir.

Je vais peut-être redonner quelques éléments. Je n'ai pas de projet vertigineux pour Bagneux, ne vous inquiétez pas. En revanche, j'ai de l'ambition pour ma ville. Je le dis clairement, notre ville a besoin de développement, de création de richesse et de rattrapage. Je le dis clairement, notre ville est une ville populaire, c'est la ville la plus populaire du sud de notre département, une ville qui accueille des populations de toutes conditions sociales. Nous tenons à ce que cette ville reste populaire, en tous les cas, j'y tiens.

Je pense que les habitants de notre ville ont le droit de rester vivre à 3 kilomètres de Paris et n'ont pas vocation à être chassés par la spéculation foncière et immobilière comme cela s'est fait autour de nous pendant de nombreuses années.

J'ai de l'ambition, et avec le Conseil municipal je l'espère, pour que nous développions notre ville, que nous profitons des dynamiques.

Nous nous sommes battus pour obtenir l'arrivée des deux métros. Nous nous sommes battus, les Balnéolais le savent notamment pour la ligne 4, pendant des années pour l'obtenir. Aujourd'hui, cela devient une réalité. Cette arrivée doit profiter en termes de développement aux Balnéolaises et aux Balnéolais, à certains qui souhaiteront accéder à la propriété. Je suis fière de voir des Balnéolais avoir des parcours résidentiels, sortir parfois du logement social et acquérir dans notre ville à des prix du mètre carré qui restent encore chers pour de nombreuses bourses, mais qui restent beaucoup moins élevés que ceux qui existent dans notre département.

Je crois que le projet que nous portons, en tout cas, celui que je porte avec l'équipe, est de dire que Bagneux a besoin de rattrapage. Ce rattrapage, c'est prendre toutes les opportunités de développement économique de la commune pour qu'il profite à ses habitants. C'est notre projet.

La ville, dans le mandat précédent, a beaucoup investi, c'était aussi du rattrapage.

Il y a eu cette formidable opération de rénovation urbaine dans le sud de la ville que nous avons pu

mener grâce à des financements croisés. Cela nous a permis de reconstruire en six ans, en peu de temps finalement, trois grands équipements publics de la ville : le groupe scolaire Paul Éluard, la halle des sports Janine Jambu et le centre social et culturel. Dans ce quartier, tout le monde savait que les équipements publics n'étaient pas dignes du XXI<sup>ème</sup> siècle. Ce sont ces projets que nous portons.

Quand nous nous battons pour la rénovation de la Pierre Plate que disons-nous également ? Ce quartier populaire est situé au pied des métros. Tout le monde sait qu'il y a besoin d'intervenir pour que cette cité profite de ce développement et que l'arrivée des métros ne soit pas source d'un décrochage social qui s'accélère mais plutôt pour réparer ce quartier.

Dans ce cadre, nous venons d'être réintégrés il y a une semaine dans la politique de la ville. Je remercie les 3 000 Balnéolais qui ont signé la carte-pétition car, en ce sens, ils nous ont aidés. Je remercie aussi celles et ceux qui sont venus avec moi au ministère de la politique de la ville pour être entendus du Cabinet de la Ministre et porter cette demande.

Le projet de rénovation de la Pierre Plate que nous demandons, nous l'avons évalué à 101 M€. Je donnerai à tout le monde les éléments afin que tout le monde comprenne bien que l'on va demander à l'agence nationale de rénovation urbaine de reconnaître notre dossier. Nous savons, nous, la ville de Bagneux, que nous sommes dans l'incapacité de porter financièrement seuls ce projet.

Dans ces 101 M€, presque 102 M€, nous demandons 20M€ à l'Agence nationale de rénovation urbaine dans le plan de financement que nous avons déposé, 13 M€ au Conseil général des Hauts-de-Seine, 8 M€ à la région, 17 M€ au bailleur et 7 M€ à la ville. Voilà la proposition de financement que nous formulons, le reste étant 35 M€ de recettes de charges foncières car on ne demande pas tout aux autres.

On dit : il y a des terrains disponibles, du foncier disponible et ce foncier peut rapporter 35 M€ pour équilibrer cette opération. Voilà ce que nous souhaitons pour la Pierre Plate.

Si nous n'obtenions pas ce classement en ANRU, maintenant que nous sommes en politique de la ville, nous ne pourrions pas mener ce projet ambitieux qui, je le répète, vise à réhabiliter complètement les logements notamment pour qu'ils soient moins énergétivores, qu'ils soient moins des passoires énergétiques, qu'ils puissent avoir une seconde vie, pour que l'on puisse désenclaver la cité où toutes les voiries sont privées. Finalement, les seuls travaux qui sont réalisés depuis des années sont ceux financés pour l'instant par la ville de Bagneux, comme l'éclairage public. La ville a payé 350 000 € d'éclairage public pour en finir avec des habitants qui rentraient dans le noir chez eux tous les soirs. C'est la ville aujourd'hui qui bouche les trous dans les voiries. Tout cela, les habitants le savent, alors que cela ne nous appartient pas.

Il s'agit aussi de pouvoir réhabiliter complètement les voiries, les espaces publics - des espaces verts dans la cité de la Pierre Plate ne sont pas entretenus, sont à l'abandon - et de reconstruire des équipements publics dans ce quartier. Nous l'avons déjà fait avec le dojo Henri Wallon. On a rénové la piscine mais il y a encore beaucoup à faire avec le centre social et culturel, avec l'école Joliot Curie et le gymnase Joliot Curie devenu un très vieux gymnase, tout le monde le voit.

Voilà les projets que nous portons comme nous portons, vous l'avez évoqué, celui sur le site de la Direction générale de l'armement, un site important dans Bagneux sur lequel nous pouvons complètement développer un nouveau quartier qui reliera le sud et le centre-ville.

Je voulais dire quelques mots sur le personnel communal parce que c'est un débat qui revient souvent en Conseil municipal. À Bagneux, nous avons beaucoup de régies publiques, tout le monde le sait. Nous avons fait le choix de ne pas privatiser, comme dans de nombreux endroits, un nombre de services. C'est vrai pour la restauration scolaire qui n'est pas privatisée, ce n'est pas le cas par exemple des restaurants scolaires du département des Hauts-de-Seine qui a choisi de les privatiser il

y a quelques années. Je ne citerai pas trop d'exemples pour ne pas être trop longue. Nous avons donc, de ce point de vue, des services publics locaux qui sont, je crois, performants.

Parce que nous avons une gestion sociale humaine qui essaie de faire profiter à tous les habitants, quelle que soit l'épaisseur de son porte-monnaie, des activités sur la commune, nous avons développé toute une série de prestations sur la commune, d'activités qui permettent d'adoucir un peu la vie. Que le droit au sport et à la culture ne soit pas simplement réservé à ceux dont le porte-monnaie est bien rempli. Notre service public communal joue un rôle irremplaçable.

Bien sûr, dans un contexte de difficultés budgétaires, tout le monde l'a compris, on a 1 M€ d'augmentations mécaniques, et pourtant, on dit que le budget va rester ce budget en base 0.

Tout le monde comprend bien que ceci n'est pas possible sans faire des efforts et des efforts dans la réorganisation de nos services, mais je voulais tout de même rappeler le rôle irremplaçable que jouent les personnels de la ville et les personnels de l'intercommunalité qui sont au service de nos habitants.

Sur la question de la fiscalité, je l'ai dit dans mon introduction, les impôts dans notre commune sont historiquement chers et le "rendement", ce que rapporte l'impôt, est moins important à Bagneux que dans d'autres villes beaucoup plus riches. Ce que nous ne souhaitons pas, tous, c'est le transfert par l'État de l'impopularité fiscale, dont on entend beaucoup parler aujourd'hui, sur les collectivités locales. Or, c'est ce qui est en train de se passer.

Sur cette question, car c'est aussi un moyen d'avoir des recettes nouvelles, je l'ai dit aussi dans mon introduction, nous sommes encore au moment du débat d'orientations budgétaires. Nous essaierons de faire le mieux possible pour que cela ne pèse pas beaucoup sur le porte-monnaie des habitants de notre ville.

Sur la baisse des budgets des activités et des associations, tout le monde l'aura compris, tout cela n'est pas unilatéral. Quand on parle d'une baisse, c'est une baisse globale. On étudie de près chaque situation de nos services municipaux comme chaque situation des associations municipales. Cela ne nous fait vraiment pas plaisir car vous savez qu'à Bagneux le soutien à l'action associative est extrêmement développé. Je crois que c'est Bernadette David qui est revenue assez longuement sur ce point. Nous pensons que le tissu associatif aide vraiment au développement de la vie locale, de la convivialité, du lien social. Il est important de soutenir ces associations dans le cadre desquelles des bénévoles, dans l'immense majorité des cas des citoyens de notre ville, donnent de leur temps pour les autres. C'est à nous aussi les collectivités de les soutenir.

Voilà, je ne vais pas être beaucoup plus longue, je me permettrai juste un dernier point sur le CICE.

Évidemment loin de moi de penser qu'il ne faut pas aider les petites et moyennes entreprises, au contraire. Il faut les soutenir, mais dans le CICE, il y a par exemple 55 M€ pour Auchan. Que je sache, elle ne fait ni partie des sociétés qui traitent correctement leurs salariés ni de celles qui doivent peut-être créer beaucoup d'emplois en ce moment. Il y en a 8 M€ pour L'Oréal qui réalise 2,9 Md€ de profit. Je pense que si on ne les leur donnait pas, elles ne se retrouveraient pas sur la paille.

Ma position n'est pas d'être caricaturale, on serait contre le monde de l'entreprise, le débat n'est pas là, il est d'aider les entreprises qui ont vraiment besoin d'être soutenues : les PME et les PMI, celles qui risquent de mettre la clef sous la porte, et de ne pas aider celles qui s'engraissent un peu, et beaucoup même, sur le dos de leurs salariés et parfois de leurs clients.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire en conclusion.

Il faut juste que nous prenions acte que le débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu, pas que nous sommes tous d'accord sur les orientations proposées.

*(Tout le monde prend acte du fait que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu.)*

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

## **02 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 - BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES**

**Mme le MAIRE.** - C'est un budget de 10 000 € annuels. Il est stable. Je pense qu'il n'offre pas de commentaires particuliers ?....

*(Aucun.)*

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **VŒUX DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

#### **02 BIS - EXIGENCES DE MOYENS POUR UN PROJET LOCAL AMBITIEUX**

**Mme le MAIRE.** - Ce vœu, présenté par la majorité municipale, vise à dire que le Gouvernement doit abonder en moyens nécessaires la mise en œuvre des temps d'activité scolaire, la baisse des taux d'intérêt pratiqués, des taux de prêts pratiqués aux communes, pour aider à l'investissement, y compris dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et de mettre en œuvre des politiques de péréquation horizontale et verticale dans les territoires qui permettent de donner aux communes qui en ont le plus besoin en revenant sur l'idée de la métropole aussi solidaire.

Je propose de ne pas redévelopper sur ce vœu.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

**Mme POURTAUD.** - Je voudrais vous expliquer très rapidement pourquoi nous votons contre. Cela commence très bien. La première page est parfaite, mais arrivé à la fin, cela devient totalement partisan. C'est pour cela que nous avons voté contre.

**Mme le MAIRE.** - Je n'ai pas vu où vous trouviez que c'était partisan.

**Mme POURTAUD.** - Vous mélangez plusieurs choses.

**Mme le MAIRE.** - Nous demandons la réforme des rythmes scolaire, les taux de prêts...

**Mme POURTAUD.** - C'est mélangé pour nous.

**Mme le MAIRE.** - Nous demandons que les taux de prêts aux communes soient plus avantageux et la péréquation.

**Mme MOUTAOUKIL.** - Ce sont les banques.

**Mme POURTAUD.** - Pourquoi les banques ? J'entends que l'on dit quelque chose sur les banques. Tout simplement parce que les taux des banques n'ont jamais été aussi faibles concernant les prêts aux communes. Pour nous, c'est une relation commerciale que de faire un emprunt. Si vous savez bien négocier, vous aurez des taux très bas.

**Mme le MAIRE.** - Nous ne revenons pas sur le vote puisqu'il a déjà eu lieu.

## **02 TER - VŒU SUR LA PIERRE PLATE**

**Mme le MAIRE.** - Vous avez ce vœu, que je vous ai proposé d'ajouter, sur la table. Nous avons eu l'annonce mardi dernier selon laquelle la Pierre Plate rentrait en politique de la ville, dans les 1 200/1 300 quartiers qui sont en politique de la ville. Lundi, s'est tenu le Conseil d'administration de l'ANRU. Je ne pense pas que notre dossier ait été examiné. On ne l'a pas déposé tardivement, je l'ai déposé en octobre 2013 auprès de François Lamy, une première fois, puis de Najat Vallaud-Belkacem, une seconde fois et auprès de Myriam El Khomri une dernière fois. Nous avons renvoyé des documents complémentaires en redonnant des lignes. On s'est d'ailleurs basé sur l'opération de renouvellement urbain du sud pour faire les mêmes lignes budgétaires de participation des uns et des autres, sans savoir d'ailleurs si c'était tout à fait les mêmes critères puisque nous n'avons aucune information de ce point de vue. Le dossier a été déposé à nouveau.

Nous vous proposons de voter ce vœu. Je pense que tout le monde sera d'accord ?

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

## **FONDS DE CONCOURS**

### **03 - AFFECTATION DU FONDS DE CONCOURS DE 147 886 € ACCORDE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE A LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LE FINANCEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN MATIERE DE FLUIDES**

**Mme le MAIRE.** - Ce sont les échanges habituels entre Bagneux et la communauté d'agglomération que l'on vote dans tous les conseils municipaux de Sud-de-Seine. Je pense qu'il n'y a pas de remarques ?....

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **04 - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DE 513 784,45 € AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE POUR LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC**

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **SYNDICAT MIXTE DE BAGNEUX QUARTIER DES TERTRES ET DES CUVERONS**

### **05 - INTEGRATION DANS LES COMPTES DE LA VILLE DE BAGNEUX DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT MIXTE DE BAGNEUX QUARTIER DES TERTRES ET DES CUVERONS SUITE A SA DISSOLUTION**

### **06 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 DU SYNDICAT MIXTE DE BAGNEUX QUARTIER DES TERTRES ET DES CUVERONS SUITE A SA DISSOLUTION**

**Mme BOUDJENAH.** - Cela fait suite à la dissolution du syndicat mixte qui réunissait le Conseil général et la ville pour mener à bien l'opération de renouvellement urbain. Elles portent sur les modalités de financement réparties entre ces deux collectivités.

Depuis la dissolution il y a maintenant un an, il convient d'affecter à la ville la somme de 21 000 € environ. Cela correspond à la quote-part du résultat de fonctionnement du syndicat mixte pour l'année 2013.

Vous verrez tout à l'heure dans la décision modificative n°1, c'est inscrit en recettes nouvelles.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 5 : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 6 : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### SUBVENTION

#### **07 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION FAMILLE INDIVIDU**

**M. PAYEN.** - Le CCAS utilise depuis plus de 20 ans un logiciel pour gérer les prestations d'usagers. Ce logiciel devient obsolète. Une nouvelle norme s'impose à nous dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour rallier le PES version 2, protocole d'échange standard version 2. Le CCAS est obligé cette fois-ci de changer de logiciel.

Un marché a été lancé. Il estime la dépense à environ 50 000 €.

Le CCAS ne disposant pas de ressources propres suffisantes, il est demandé de l'aider par l'attribution d'une subvention d'investissement de 27 000 €.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### DECISION MODIFICATIVE

#### **08 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - COMMUNE**

**Mme BOUDJENAH.** - Je vais essayer d'aller vite car nous l'avons examinée en détail hier soir en commission des finances. Néanmoins, si vous avez d'autres questions, nous sommes bien évidemment à votre disposition.

C'est la seule décision modificative de l'année 2014 pour procéder aux derniers ajustements de crédits nécessaires tant en fonctionnement qu'en investissement dans le cadre de la clôture budgétaire de l'exercice. Vous avez les chiffres sous les yeux. Je vais juste en commenter quelques-uns car c'est une décision modificative assez technique. Aucune décision majeure n'a touché notre exercice 2014.

Sur les charges de personnel, il y a une augmentation de 198 000 € mais qui, en fait, se retrouvent défalqués dans les activités des services. Cela concerne notamment le paiement d'intermittents et de vacataires dans le cadre des activités du service jeunesse, la fête du sport et des associations, la fête de la musique et la fête des vendanges inscrites dans les crédits d'activité des services mais qui, en fait, doivent l'être dans le budget du personnel.

Il y a ensuite plusieurs écritures de rattachement, mais je passe.

Il y a des écritures d'ordre liées à l'emprunt essentiellement pour 1,3 M€ lié à une indemnité de renégociation d'un emprunt structuré. Nous en avons déjà parlé au Conseil municipal. Nous avons proposé cette année de renégocier un de nos emprunts structurés pour pouvoir nous en séparer. Cela sous-entend une indemnité de renégociation de 1,3 M€ que vous avez en recettes et en dépenses. C'est, là aussi, neutre sur le budget de la commune.

On avait déjà, lors du budget supplémentaire voté en juin, augmenté le recours à l'emprunt de 3 M€

avec cet objectif.

Sur la fiscalité, on a un peu de rôles supplémentaires : 43 000 €.

On enregistre en revanche un peu plus 300 000 € sur la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Concernant les autres ressources de la commune, les subventions, c'est neutre pour le budget de la ville, mais suite à la municipalisation des deux crèches départementales, Prokofiev et des Rosiers sur le territoire de notre commune, il est nécessaire, en termes d'enregistrements des subventions de la CAF d'une part et de la participation des usagers d'autre part, de retirer cela de notre budget sachant qu'après le Conseil général procédera aux remboursements comme convenu dans l'accord que nous avons passé avec lui au moment de la municipalisation.

Un mot sur la section d'investissement, 925 000 € concernent le remboursement anticipé d'un emprunt.

En matière d'aménagement, on a 158 000 € de dépenses sur une convention de participation qui nous a été versée par la SCI Louis pour créer, dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'une ancienne usine dans la rue Gustave Courbet, 15 logements. Cette participation qui est versée à la ville doit être reversée à la Semaba, aménageur de la ZAC.

En cessions de terrains, on a 237 500 € supplémentaires en dépenses liées au terrain de la centrale de géothermie. Vous avez le détail sous les yeux.

On a déjà délibéré ici sur le principe de cette cession.

Enfin, un mot sur le programme 2014, il baisse d'environ 500 000 €. C'est lié à diverses réductions sur certaines enveloppes et surtout à des écritures en dépenses et en recettes sur quelques travaux de type friche de la Porte d'en Bas, financement partiel du fonds de concours, éclairages publics ou travaux de voirie aux abords de la piscine, qui nous obligent à passer ces écritures dans les deux sens.

Voilà pour l'essentiel de cette décision modificative.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

**M. MARTIN.** - Peut-être une explication, je n'étais pas hier à la commission des finances. Qu'est-ce qui explique l'écart de 461 000 € du solde de la ZAC Albert Petit RN20 ?

Une remarque plutôt bonne, la recette supplémentaire contractée sur le FCTVA a été consacrée au désendettement de la commune. C'est une bonne chose.

**M. FABBRI.** - La baisse constatée qui est une moins recette, donc une dépense, fait suite au vote des CRACs qui a eu lieu au Conseil municipal du 24 juin, si ma mémoire est bonne Monsieur Martin. Vous vous souvenez peut-être, non pas forcément au Conseil municipal de juin, des dernières opérations de régularisation de vente de terrains et d'actes suite à des redressements comptables. Ces derniers avaient en effet amené à une régularisation d'une vente entre la ville et la Semaba qui avait dû être refaite d'un point de vue légal sur cette ZAC, une ancienne ZAC puisque c'est celle sur laquelle il y a la salle des fêtes dans laquelle nous sommes installés aujourd'hui. Cette ZAC ne faisait pas l'objet de réalisations depuis de nombreuses années mais faisait encore l'objet de régularisations financières.

À la suite de cette régularisation, il a été arrêté un CRAC définitif qui engendre une moins recette par rapport à ce qui était estimé il y a un certain nombre d'années. En toute régularité, cette moins recette doit être inscrite en dépense dans les comptes de la commune.

**Mme le MAIRE.** - Merci, Monsieur Fabbri.



Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION ET M. ZANI**

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
--------------------------------

**FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE REPAS PAR LA CUISINE CENTRALE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX A UN PUBLIC DESIGNE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAGNEUX**

**09 - APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LE C.C.A.S. POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS PAR LA CUISINE CENTRALE DE LA VILLE AU BENEFICIAIRE DES REPAS A DOMICILE ET AUX FOYERS RESTAURANTS DU CLOS DE LA PAUME**

**Mme DAVID.** - Il s'agit de renouveler la convention qui arrive à son terme entre la cuisine centrale de la commune et le CCAS pour la fourniture des repas à domicile et pour les foyers restaurant du Clos de la Paume.

**Mme le MAIRE.** - Je pense que cela n'appelle pas d'observation ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Nous avons ensuite des modifications concernant les établissements d'enseignement secondaire.

**ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

**10 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 32 DU 28 AVRIL 2014 PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ROMAIN ROLAND**

**11 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 33 DU 28 AVRIL 2014 PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JOLIOT CURIE**

**12 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 34 DU 28 AVRIL 2014 PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE HENRI BARBUSSE**

**13 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 35 DU 28 AVRIL 2014 PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE LEONARD DE VINCI**

**Mme TALLA.** - Il s'agit ce soir de modifier les délibérations n° 32 à 35 du 28 avril 2014 portant désignation des représentants du Conseil municipal devant siéger dans le Conseil d'administration des trois collèges de la ville qui sont Romain Roland, Joliot Curie et Henri Barbusse et du lycée Léonard de Vinci.

Suite au décret 2014-1236 du 24 octobre relatif à la composition du Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, il y a eu un redélibéré sur la désignation et le

nombre des représentants du Conseil municipal dans les conseils d'administration des collèges et lycées.

Il y a eu un léger changement pour le collège Romain Roland. Comme titulaires, on peut noter Élisabeth Fauvel, non, suppléante pardon, le Maire est toujours titulaire dans ces circonstances, Alain Borlans et Bruno Tuder et comme suppléants Jean-Louis Pinard et Nouraqa Balutch.

S'agissant de l'établissement Joliot Curie, il n'y a pas de grands changements : nous avons comme titulaires Laurent Carteron, suppléant Louise Rondepierre.

Pour l'établissement Henri Barbusse, nous avons comme titulaire Catherine Dard et comme suppléante Irène Talla, moi-même.

Pour l'établissement Léonard de Vinci, il n'y a pas eu de changement. Les titulaires sont Laurent Carteron et Claire Gabiache et les suppléants Hélène Cillières et Jean-Marc Besson.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Pour les établissements Henri Barbusse et Jolio Curie, nous allons voter jeudi en conseil communautaire des représentants de la communauté d'agglomération Sud-de-Seine car c'est cela qui change. Pour ces deux établissements, il y a des représentants ville qui sont moins nombreux mais avec un représentant Sud-de-Seine.

**Mme GABIACHE.** - C'est ce qui a justifié la non-possibilité de voter lors du dernier CA avant le vote de cette délibération ?

**Mme le MAIRE.** - Tout à fait. Ce décret vient de paraître. Nous avons eu l'information par le collège Jolio Curie. Suite à cela, nous avons interrogé la préfecture. Du coup, celle-ci a demandé à tous les Maires des Hauts-de-Seine de redélibérer dans les communes et les communautés d'agglomération pour réunir les représentants. C'est pour cela que, la dernière fois, vous avez eu des soucis dans les Conseils d'administration.

Nous sommes dans les premiers à le faire.

**M. CARTERON.** - Une demande de précision : les représentants de la communauté de Sud-de-Seine n'ont pas voix délibérante. C'est ce qui est mentionné. Les représentants du Conseil municipal gardent leur voix délibérante dans ces Conseils d'administration ?

**Mme le MAIRE.** - Oui, les autres sont invités. Ils sont là à titre consultatif.

Je suppose qu'il n'y a pas de souci ?....

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 10 : ADOPTEE, MOIS 3 ABSTENTIONS (M. MARTIN, MME HUET ET MME GARGARI)**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 11 : ADOPTEE, MOIS 3 ABSTENTIONS (M. MARTIN, MME HUET ET MME GARGARI)**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 12 : ADOPTEE, MOIS 3 ABSTENTIONS (M. MARTIN, MME HUET ET MME GARGARI)**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 13 : ADOPTEE, MOIS 3 ABSTENTIONS (M. MARTIN, MME HUET ET MME GARGARI)**

## AMENAGEMENT URBAIN

### ILOT GARE

#### **14 - RESILIATION DE LA PROMESSE DE VENTE SIGNEE LE 23 DECEMBRE 2013 ENTRE LA VILLE ET**

**LA SEMABA CONCERNANT LES PARCELLES P N° 8, N° 12, N° 13, N° 14 SISES 47-49 AVENUE HENRI BARBUSSE**

**15 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE A DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE DE DIVISION EN VUE DU DETACHEMENT PARCELLAIRE DES PARCELLES P N° 8, N° 12, N° 14 SISES 47-49 AVENUE HENRI BARBUSSE**

**16 - APPROBATION DE LA CESSION A LA RATP D'UNE PARTIE DU FONCIER DES PARCELLES P N° 8, N° 12, N° 13, N° 14 ET P N° 43 SISES 47-49 AVENUE HENRI BARBUSSE**

**17 - APPROBATION DE LA CESSION A LA SEMABA D'UNE PARTIE DU FONCIER DES PARCELLES P N° 8, N° 12, N° 13, N° 14 ET P N° 43 SISES 47-49 AVENUE HENRI BARBUSSE**

**Mme BOUDJENAH.** - Je vais parler des trois en même temps. On a d'abord une résiliation de promesse de vente entre la ville et la Semaba puis une autorisation de déclaration préalable de division en vue du détachement parcellaire et l'approbation de la cession à la Semaba d'une partie du foncier.

Sans entrer dans le détail des parcelles communales cadastrées, il s'agit de l'espace où s'installe en partie la RATP pour les travaux de la ligne 4 du métro. Ces parcelles relèvent du domaine public de la ville. Elles sont composées d'un jardin public, d'un terrain bâti sur lequel était édifié un pavillon associatif, d'un terrain bâti sur lequel il y a la crèche du Chant des Oiseaux qui sera démolie aussi et le passage public Chateaubriand.

Une promesse de vente avait été signée fin décembre 2013 entre la ville et la Semaba. Cependant, à la faveur de l'avancée tant du projet d'aménagement que du métro ligne 4 et de sa gare, le périmètre et les modalités de cession du foncier en discussion avec la RATP ont évolué.

La RATP préfère acheter directement auprès de la ville certaines emprises, celles dont elle a besoin et, de ce fait, la Semaba n'achètera que le solde des emprises à la ville pour permettre ensuite la construction de l'immeuble G3 qui viendra au Nord de la station ligne 4 devant le gymnase Henri Wallon et l'aménagement de l'ensemble des espaces publics. Tout cela est issu des travaux du métro.

Par ailleurs, pour les besoins du projet, la ville cédera à la Semaba une partie de la parcelle sur laquelle se trouve actuellement le terrain de futsal.

Nous avons procédé, au Conseil municipal du 23 septembre, à la désaffectation et avons prononcé le déclassement des parcelles concernées.

Suite à l'avis des Domaines reçu en date du 3 décembre dernier, vous avez tous les chiffres sous les yeux, ce nouveau montage de cessions implique d'une part de résilier la promesse de vente qui avait été signée le 23 décembre 2013 entre la ville et la Semaba et de procéder à deux cessions distinctes : l'une au profit de la RATP, l'autre au profit de la Semaba, sachant que la cession à la Semaba se traduira dans un premier temps par la promesse de vente sous conditions suspensives de désaffectation et de déclassement puisque nous ne pourrons prononcer la désaffectation et le déclassement que lorsque ce terrain sera libre de toute occupation. Nous ferons cela lors d'un prochain Conseil municipal.

Je réprecise pour les collègues qui n'auraient éventuellement pas suivi qu'il existe un projet de relocalisation de ce terrain, donc un nouveau city stade. Les travaux vont pouvoir être menés en 2015.

**Mme le MAIRE.** - Il s'agit de délibérations concernant le projet des métros.

Y a-t-il des questions ?... Des remarques ?...

(Aucune.)

Nous avons quatre délibérations à voter.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 14 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 15 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 16 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 17 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE UMP**

### EPF DES HAUTS-DE-SEINE

**18 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE DECRET PORTANT DISSOLUTION DES EPF DU VAL-D'OISE, DES HAUTS-DE-SEINE ET DES YVELINES, A COMPTER DU 31 DECEMBRE 2015 ET MODIFIANT LE DECRET DU 13 SEPTEMBRE 2006 PORTANT CREATION DE L'EPF D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Mme BOUDJENAH.** - Nous avons été saisis le 6 novembre dernier par le Préfet de région, comme toutes les communes concernées, pour recueillir l'avis du Conseil municipal, ce que nous vous proposons de faire ce soir, concernant un décret qui va avoir pour conséquence la dissolution des trois EPF départementaux qui existent actuellement qui sont les EPF des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines, étendre et modifier le statut de l'EPF régional qui, aujourd'hui, intervient sur l'ensemble du territoire francilien, à l'exception des trois départements que je viens de citer.

Il est particulièrement important que notre Conseil municipal émette un avis puisque nous travaillons depuis maintenant 2008 avec l'EPF des Hauts-de-Seine. Juin 2008 est la date de la première convention-cadre que nous avons signée avec l'EPF des Hauts-de-Seine. Ont suivi quatre avenants. L'établissement public foncier des Hauts-de-Seine nous a accompagnés pour la maîtrise foncière de plusieurs opérations et continue à nous accompagner sur plusieurs opérations.

Cela avait commencé sur l'opération Plaine de jeu Albert Petit où l'EPF avait acquis, sur ce périmètre, plusieurs parcelles et, dès 2008, sur la ZAC éco-quartier Victor Hugo. Un des avenants a porté sur un élargissement en termes de périmètre et de portage financier pour les acquisitions foncières sur la ZAC éco-quartier.

En 2013, nous avons également signé un avenant afin que l'EPF intervienne sur un autre secteur de la commune en périphérie du centre-ville, ce que l'on a appelé secteur zone industrielle Blanchard-Fortin pour, là aussi, dans la perspective d'une opération d'aménagement, commencer à acquérir des parcelles mises en vente sur ce périmètre.

L'évolution vers un grand EPF francilien intervient dans un contexte de profonde transformation institutionnelle avec la création de la métropole du Grand Paris à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Nous avons engagé la révision de notre plan local d'urbanisme depuis juin dernier. Cela a conduit à une réunion publique de lancement particulièrement suivie par nombre de Balnéolais présents le 27 novembre dernier. Avec cette révision, nous voulons réaffirmer nos orientations stratégiques aussi pour le foncier.

Je crois pouvoir dire qu'il est souhaitable que la création d'un grand établissement public foncier pour l'Île-de-France puisse confirmer une volonté de se doter d'un outil disposant de moyens importants, d'une expertise en matière d'économie foncière pour accompagner les politiques stratégiques d'aménagement définies par le SDRIF. Si ces objectifs sont poursuivis, je crois que c'est bien aussi pour les projets que nous poursuivons sur la commune.

L'article 20 du projet de décret prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 l'établissement public

foncier d'Île-de-France reprendra les biens, droits et obligations notamment les conventions d'intervention, contrats des personnels ainsi que les créances et dettes des trois EPF qui seront dissouts dont celui des Hauts-de-Seine.

Dans l'avis favorable au projet de décret que nous vous proposons d'émettre ce soir, nous vous demandons de dire dans le même temps que la ville de Bagneux sera particulièrement attentive à ce que la continuité des orientations définies dans les secteurs opérationnels et pré-opérationnels sur lesquels nous travaillons avec l'EPF 92 soit assurée et que l'importance des montants financiers que l'EPF des Hauts-de-Seine a réservés pour le portage de ces fonciers identifiés comme stratégiques puisse continuer d'être assurée à l'avenir afin de nous aider à anticiper tout risque de spéculation.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des remarques, des interventions sur ce point ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### CONVENTION DE PARTENARIAT

#### **19 - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE POUR LA DYNAMISATION DU COMMERCE DE BAGNEUX**

**M. ROMERO AGUILA.** - La municipalité a voté le 28 janvier 2014 une convention de partenariat avec la ville de Bagneux et la CCI de la région Paris Île-de-France. L'idée était d'accompagner jusqu'au 31 décembre une dynamisation du commerce à Bagneux.

Les actions prévues sont :

- de l'ingénierie de projet (pilotage du projet de dynamisation du commerce et accompagnement du chargé de mission commerce). Depuis quelques semaines, nous n'avons malheureusement plus de chargé de mission afférent, mais les choses devraient se remettre en place assez rapidement.

- des actions de redynamisation du commerce de Bagneux à travers :

- ✓ l'accompagnement technique et organisationnel pour la relance de l'association des commerçants de Bagneux,
- ✓ la sensibilisation des commerçants à la réalisation d'un diagnostic de l'accessibilité des commerces aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, une préoccupation importante des commerçants car ils sont confrontés à un certain nombre de difficultés concrètes, des éléments juridiques auxquels ils n'ont pas forcément l'habitude de faire face,
- ✓ l'accompagnement au déploiement de l'opération "j'@ime mon commerce" qui a été l'essentiel du travail mené,
- ✓ la coordination de l'opération les éco-défis des commerçants organisée par Sud-de-Seine.

L'engagement en termes de réalisations de la convention a été, à ce jour, effectué à hauteur de 58 %. Il a été essentiellement concentré sur l'opération j'@ime mon commerce, une opération qui a bien fonctionné. Elle a touché près de 80 commerçants pour le jeu numérique et un peu plus de 40 pour la tombola. Cette opération a vu récompenser sur l'ensemble du département une commerçante de Bagneux, c'est à souligner. Il s'agit de Mme Buffenoir du restaurant Gourmand. Elle a remporté 6 000 € de prix. Elle était contente de cette participation.

Le manque d'associations de commerçants jusqu'alors a amené la CCI à s'investir très fortement dans cette action. La bonne nouvelle est que cette dynamique a pu permettre à une association de commerçants de s'organiser.

Nous avons organisé 5 réunions pour arriver, le 26 novembre dernier, à l'élection du Président, du secrétaire et du trésorier. La première a eu lieu le 8 décembre dernier.

Un certain nombre d'éléments n'ont pas encore pu être réalisés, notamment la question de l'évolution règlementaire en matière d'accessibilité des commerces, un des points importants des questionnements des commerçants.

Nous voudrions assurer la continuité des actions déjà engagées. La convention arrivant à son terme le 31 décembre 2014, nous souhaiterions la prolonger jusqu'au 30 avril 2015, reporter sur 2015 l'ensemble des crédits inscrits au budget prévisionnel 2014 qui n'ont pas été mobilisés sur l'exercice 2014 et approuver ainsi le projet d'avenant à la convention de partenariat entre la ville de Bagneux et la CCI.

Je vous invite avec enthousiasme à voter cette délibération.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des questions ?... Avez-vous des remarques ?...

**Mme MEKER.** - Un mot sur l'opération les éco-défis également pilotée par Sud-de-Seine, cette opération est organisée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Il y a donc une collaboration sur ce projet entre la CCI et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### CONVENTION SUR L'INSERTION

**20 - APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE ET LA RATP RELATIVE SUR L'INSERTION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER**

**Mme le MAIRE.** - Il s'agit d'approuver la convention, à passer entre la ville Sud-de-Seine et la RATP, relative à une des clauses d'insertion avec la RATP dans le projet de métro de la ligne 4.

Cette convention a été votée à la communauté d'agglomération. Elle est importante car elle permettra d'avoir des heures d'insertion pour les jeunes et moins jeunes demandeurs d'emploi sur le chantier de la ligne 4. Cette convention dure 5 ans, le temps des travaux.

Je crois que c'est une très bonne chose. Nous avons travaillé cette compétence avec notre communauté d'agglomération. C'est une délibération importante pour les habitants de Bagneux.

Y a-t-il des questions, des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Merci.

### SEMABA

**21 - APPROBATION DU CRACL DE GESTION LOCATIVE DE LA SEMABA**

**22 - APPROBATION DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAGNEUX AU**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMABA AFFERENT A L'EXERCICE 2013**

**Mme le MAIRE.** - Je vous rappelle que nous avons introduit ce rapport cette année.

**M. LE THOMAS.** - Le 9 octobre dernier, le Conseil d'administration de la Semaba a arrêté et adopté les comptes de l'année 2013.

Comme indiqué lors du Conseil municipal du 24 juin 2014, cet arrêté des comptes avait été reporté pour diverses raisons : la mise en place insuffisamment maîtrisée d'un nouveau système informatique et de traitement comptable conjuguée au renouvellement de la Direction et des équipes rendant impossible la production des comptes dans les délais impartis.

Nous avons eu l'occasion à diverses reprises d'aborder, en Conseil municipal, la situation financière de la Semaba.

Aussi, la publication des comptes 2013 confirme la situation que nous avons précédemment analysée, à savoir :

- un modèle économique fondé il y a 30 ans et qui n'est aujourd'hui plus adapté aux enjeux de la société tant dans les dimensions construction et gestion locative que dans sa dimension aménagement.

Il s'agira pour nous d'être vigilants à ce que la réflexion stratégique, menée actuellement par la Semaba, permette de la sécuriser durablement et agisse sur plusieurs dimensions : capitalistique, patrimoniale, institutionnelle, organisationnelle et économique.

La Semaba a d'ores et déjà mis en place un plan de redressement à court, moyen et long termes.

Il a été discuté avec son Conseil d'administration ainsi qu'avec le comité d'entreprise. Il a été voté en Conseil d'administration le 9 octobre dernier.

Ce plan inclus des mesures fortes concernant l'emploi et nous devons aussi être vigilants à la qualité du traitement humain et social dans ce processus.

Enfin, comme vous le savez, le diagnostic réalisé par la nouvelle Direction a aussi permis de mettre en évidence un déficit d'exploitation structurel de l'activité de gestion locative qui est lié à trois facteurs importants :

- la constitution d'un patrimoine locatif social dans une période où, comme cela a été dit tout à l'heure, l'aide à la pierre de l'État était déjà moindre,

- la non-revalorisation de la hausse du coût de la construction entre 2005 et 2015 a pour conséquence d'entraîner un déséquilibre significatif de l'opération de renouvellement urbain pour la Semaba, accompagné par la reconstruction du parc social neuf,

- Au final, la Semaba a déboursé 10 M€ de plus que le montant contractualisé dans la convention initiale et, ce, à cause de la non-revalorisation du coût de la construction.

La Semaba a fait le choix de racheter une partie des logements Icade de Bagneux en 2010 ce patrimoine qui, sinon, aurait été vendu à la découpe entraînant donc une spéculation immobilière.

Aujourd'hui, la Semaba a déjà renforcé le dialogue avec les amicales de locataires puisqu'elle a mis en place, en 2013, un conseil de concertation locative, un travail approfondi et franc avec les locataires et les amicales afin de ne pas laisser se dégrader la gestion et l'entretien et réfléchir en partenariat à la politique de gestion locative.

Je souhaite aussi attirer votre attention sur le fait que la Semaba a sollicité l'intervention de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social afin qu'elle apporte son soutien financier.

Par ailleurs, le compte de résultat de 2013 prend aussi en compte :

- le refus de l'administration fiscale d'accorder le dégrèvement des taxes foncières sur les propriétés bâties pour les années 2011-2012 sur le patrimoine ex-Icade. La Semaba pouvait prétendre à cette dérogation. Un recours gracieux a d'ailleurs été déposé en ce sens.

- Une revalorisation significative des provisions sur le loyer et charges comme sur les travaux.

Par ailleurs, je souhaite ajouter que, pendant les 30 dernières années, la Semaba a pleinement rempli ses missions de bailleur social et d'aménageur. En témoigne cette salle des fêtes réalisée par la Semaba.

De plus actuellement, le développement de la ville et les ambitieux projets menés nécessitent un aménagement pour les accompagner au moment où les demandeurs de logement sont de plus en plus nombreux.

Les Balnéolais ont le droit de se loger. Aussi, je vous demande de tenir compte de ces enjeux avant de procéder au vote.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

**M. MARTIN.** - Les CRACLs de gestion locative 2013 montrent une perte nette de 1,1 M€ avec un fort taux de loyers impayés pour un montant de quasiment 1,9 M€.

Pour 2014, l'ambition est de ramener l'équilibre entre les produits et les charges locatives en augmentant les loyers et en réduisant drastiquement le montant des loyers impayés de 1,9 M€ à 444 000 €. C'est un objectif ambitieux surtout concernant les loyers impayés.

Je voulais savoir si on allait atteindre cet objectif pour fin 2014.

Concernant le rapport des représentants du Conseil municipal de Bagneux au conseil d'administration de la Semaba afférent à l'exercice 2013, il confirme les conclusions du diagnostic financier qui avait été présenté au conseil d'administration du 2 juillet 2014.

La situation financière de la Semaba est déséquilibrée avec une insuffisance de quasi 12 M€ sur l'activité gestion locative. L'autofinancement net de l'activité gestion locative et de la structure est déficitaire de 3,4 M€.

L'exploitation locative est structurellement déficitaire. Elle nécessitera d'importantes actions notamment sur le niveau des coûts de fonctionnement. Cette situation nécessitera un apport de fonds propres minimum de 15 à 20 M€ et une stabilisation des dépenses locatives dans le temps.

La Semaba a engagé des mesures importantes d'ordre organisationnel et structurel en vue d'un retour à l'équilibre dans les 5 ans. Nous soutenons cette initiative et serons vigilants quant à l'évolution de la Société.

**M. ROUSSEAU.** - Sur ces rapports de présentation, nous voterons contre mais je pense que vous ne serez pas surpris.

En ce qui concerne l'année 2013, cela a été dit, la Semaba n'a pas été en mesure de clore son exercice avant le mois d'octobre. La situation de cette société d'économie mixte est préoccupante pour notre ville. En tant qu'élus d'opposition, il y a longtemps que nous avons mis notre vigilance sur ce point.

La municipalité semble lancer une réflexion sur le modèle actuel de la Semaba. Qu'en sortira-il ?

Certes, les déficits structurels, nous les connaissons. Ils ont été rappelés. Certes, on connaît la situation avec le rachat d'Icade qui n'a fait qu'accentuer le gouffre financier.

Je ne vais pas reparler des déséquilibres sur les constructions, etc. Un certain nombre d'éléments ont



été cités.

En commission, on nous annonce des mesures fortes, pour reprendre l'expression de Mme Boudjenah.

Évidemment, avec des incidences sur l'emploi puisque, là, nous parlons de 16 %. Je crois que c'est 10 personnes, 10 emplois sur l'effectif global, mais cela représente 16 %. Par rapport au personnel, c'est important.

Je n'en dirai pas plus. Beaucoup de choses ont été dites sur la Semaba ce soir.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme MOUTAOUKIL.** - Quelques mots pour dire qu'effectivement ce n'est pas la première fois que l'on aborde les difficultés de notre SEM dans ce Conseil municipal. Étant dans la majorité, nous sommes extrêmement conscients de ces difficultés et clairement préoccupés. Nous réfléchissons à la manière de revenir à l'équilibre des comptes de cet outil d'aménagement auquel, je le répète ici, puisque nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer lors de conseils municipaux précédents, nous tenons notamment à la partie métier-aménagement puisque la Semaba, c'est deux métiers : l'un d'aménagement du territoire et l'autre de gestion locative des logements sociaux. C'est ce deuxième métier qui lui pose problème aujourd'hui, en tout cas qui génère les difficultés qu'elle connaît, mais c'est l'ensemble qui fait qu'aujourd'hui nous sommes devant les problèmes que nous venons d'évoquer.

Nous serons vigilants. Nous tenons encore une fois à garder au sein de notre ville cet outil d'aménagement qui nous permet non seulement d'avoir une maîtrise du foncier mais également de maîtriser ce qui pourrait, demain, se faire en termes d'aménagement sur notre ville.

Voilà en termes de nature de construction sur notre ville.

Cela a été dit, c'est dans le rapport, nous avons eu encore une fois l'occasion de l'exprimer, c'est une situation sur laquelle nous travaillons déjà depuis quelques temps. Nous espérons de trouver rapidement les moyens de revenir à un équilibre qui nous permette de garder cet outil d'aménagement.

**Mme MEKER.** - À propos du rachat des immeubles Icade, si aujourd'hui ces immeubles pèsent sur l'équilibre de la Semaba, on voit combien il était important de racheter ces immeubles. Pour notre territoire, c'était la porte ouverte à des copropriétés dégradées ou à des situations complexes. Même si l'on est proche de Paris, on peut toujours craindre ce type de chose. On voit aujourd'hui, puisqu'on connaît l'état du patrimoine, que ce risque existait.

À l'avenir, garder une qualité du logement social sur la ville, garder une maîtrise du foncier, oui. Réfléchir au périmètre de la SEM, l'aider à revenir au plus vite à un équilibre ou du moins revenir à l'équilibre dans ces deux domaines avec en point de mire des salariés gênés qui risquent d'être impactés, des locataires... Tout cela est très complexe mais je pense qu'il faut ouvrir la réflexion largement.

**Mme BOUDJENAH.** - Deux mots notamment pour remercier M. Martin, puisque nous siégeons ensemble au conseil d'administration de la Semaba, et les collègues au-delà de lui. Je pense que nous sommes tous mobilisés pour relever ce défi si je puis dire car nous sommes conscients de l'importance non seulement pour les locataires de la Semaba mais aussi pour les projets de développement de la ville : la casquette d'aménageur est importante pour les projets d'avenir.

Je confirme que les comptes 2013 n'ont fait que confirmer en détail, mais il fallait le faire d'une manière très précise, le diagnostic dont nous avons eu connaissance à la fin du printemps 2014 et

dont nous avons fait état ici, c'est-à-dire le fait qu'au-delà des problèmes de trésorerie récurrents sur l'aménagement que connaissent toutes les SEM d'aménagement, notre activité locative est structurellement déficitaire. C'est donc sur cette activité que nous devons le plus porter nos efforts, y compris prendre sans doute dans les mois qui viennent des options stratégiques aussi - nous serons amenés à en rappeler au conseil d'administration de la Semaba et au Conseil municipal - des mesures. Nous en avons parlé, Alain Le Thomas y est revenu.

Nous devons activer plusieurs leviers : le personnel. Oui, Monsieur Rousseau, il paraît assez logique que, pour travailler à un redressement dans la durée pour retrouver un équilibre d'exploitation, le personnel affecté directement à la gestion locative soit réexaminé. On a aujourd'hui des ratios qui ne correspondent pas aux ratios de la profession. Nous devons travailler à des réductions de coûts de gestion qui touchent aussi aux effectifs de la Semaba. Je confirme ici que l'accompagnement de l'ensemble des salariés, le travail avec les représentants du personnel au sein de la Société se passent dans les meilleures conditions. Nous travaillons en bonne intelligence, si je puis dire, même s'il faudra évidemment suivre ce processus de manière très attentionnée jusqu'au bout.

Cela touche aussi, je vous remercie d'en avoir parlé Monsieur Martin, à la question des impayés. Ce soir, je ne peux pas vous dire précisément dans quelles proportions nous aurons pu commencer à redresser la barre en 2014. Je rappelle que nombre de bailleurs sociaux ont des proportions d'impayés en augmentation. Dans la presse, il y a de plus en plus d'articles sur cette question. Forcément, en période de crise économique, c'est aussi un des postes sur lesquels les ménages ont des difficultés .

Je pense que ce n'est pas rendre service aux locataires que de laisser des dettes s'accumuler. Aussi, nous avons, depuis maintenant de nombreux mois notamment depuis 2013 avec une conseillère sociale à plein-temps, engagé un travail très approfondi. Il a commencé à donner des résultats. On pourra dans d'autres conseils municipaux vous communiquer des éléments sur ce que cela aura donné sur une année pleine .

Nous avons également décidé de faire travailler un cabinet extérieur pour recouvrer les dettes des locataires qui ont déménagé auprès desquels il est plus difficile de récupérer des créances.

Les premiers résultats sont très encourageants grâce à l'intervention de ce Cabinet.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Sur ce point, pour être très rapide, vous avez compris qu'actuellement la Semaba est engagée d'abord avec un plan de redressement puis avec la saisine de la CGLLS, la caisse de garantie. Le travail pour aboutir avec la CGLLS va durer 12 mois environ.

Stratégiquement, sur l'avenir de la société, nous avons une société avec deux types d'activité : le logement et l'aménagement. Nous portons aujourd'hui une réflexion sur une probable séparation des deux activités, ce n'est pas le même métier. Sur la partie logement, il n'y a rien de décidé mais des réflexions sont en cours.

La Semaba est un petit bailleur (2 800 logements). C'est petit à l'échelle de ce que sont les bailleurs de logements sociaux de manière générale sur les communes et les départements, etc.

Cela accroît les difficultés de gestion. Tout le monde comprend bien qu'il y a des masses critiques de nombre de logements qui permettent de partager les coûts de gestion de manière plus facile.

Je crois que cela fera partie de notre réflexion sur les partenariats à venir avec d'autres, soit des SA HLM, soit des collecteurs du 1 %. Toutes les pistes sont en train d'être explorées. On reviendra vers vous. Compte tenu de l'ampleur des projets d'aménagement sur la ville, nous voulons pouvoir travailler en partenariat avec d'autres acteurs et pas simplement dans le cadre d'une structure qui

resterait que mono-communale.

Voilà un peu les réflexions stratégiques sur lesquelles nous sommes. Je pense important de vous les donner. On reviendra vers vous lorsque nous aurons suffisamment avancé. En tous les cas, l'année 2015 sera consacrée à cela.

Il convient de voter deux délibérations.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 21 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'UMP**

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 22 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'UMP**

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

**ZAC ECO-QUARTIER VICTOR HUGO**

**23 - APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE OCTROYEE A LA SEMABA ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER**

**Mme le MAIRE.** - La délibération que nous vous présentons vient en droit de suite du rapport pour que nous venons d'adopter sur les comptes 2013 de la Semaba.

Ce rapport a permis à nos représentants au Conseil d'administration au-delà des comptes 2013 de donner un tableau actualisé des difficultés structurelles de la Semaba et du travail mené pour en sortir. Chacun a donc bien en tête que la partie aménagement de la Société présente des difficultés de trésorerie liées quasi-exclusivement à un allongement de la durée du portage foncier de la ZAC éco-quartier Victor Hugo mais c'est la construction de la gestion locative qui déséquilibre la Semaba et fait l'objet, avec la saisine de la CGLLS, de l'essentiel de nos efforts.

Pour autant, tant que les comptes de la Société ne sont pas séparés distinctement entre ces deux activités, ce à quoi nous travaillons, qui demande de bien finaliser le diagnostic, la répartition et la stratégie, évolution des deux activités, la Semaba a du mal aujourd'hui à convaincre ses partenaires bancaires de renforcer leur soutien.

De nombreuses discussions sont ouvertes. La Semaba et la ville ont rencontré différents partenaires. D'ailleurs, un prêt important a été prolongé de plus de 3 ans pour mieux s'adapter au rythme d'avancée de l'opération mais, à ce jour, la Semaba n'a pas pu obtenir les 10 M€ lui permettant de rembourser l'avance de trésorerie que le Conseil municipal a votée en juin dernier.

Cette avance de trésorerie était une première pour nous et un usage fréquent pour les SEM et leur collectivité. Je l'avais dit à l'époque au Conseil municipal. De très nombreuses ZAC ont bénéficié du portage financier ou directement foncier de leur collectivité pendant leurs travaux.

Face à cette difficulté de remboursement de la Semaba, nous avons plusieurs options possibles pour la ville sachant que la ligne de trésorerie que nous avons ouverte est pour un an et donc son remboursement par la ville auprès d'Arkéa Crédit Mutuel ne nous sera pas exigé d'ici là.

Le choix que nous avons fait avec Yasmine Boudjenah et la Direction de la Semaba en juin de demander un remboursement en décembre n'était de ce point de vue pas lié aux nécessités financières pour la ville. Il s'agissait, nous l'avons fait de manière transparente, de chercher à solder cette opération d'avance dans l'annualité budgétaire en cours.

Nous pouvions donc demander à la Semaba de procéder à un remboursement même partiel, quitte à se mettre en difficulté sur d'autres créanciers ou à ralentir sa capacité d'action alors même que les projets et locataires nécessitent sa mobilisation.

Nous pouvions transformer la ligne de trésorerie en emprunt plus durable en considérant que cette avance aurait besoin de se proroger un certain temps et que la Semaba ne serait pas durablement en mesure d'y répondre.

Ce n'est pas le sentiment que nous avons au regard du travail qui se mène et des contacts que nous avons. Dans ce cadre, la signature, il y a 10 jours, de la convention ville Semaba, Société du Grand Paris, au salon de l'immobilier, lançant une consultation commune sur 50 000 m<sup>2</sup> de bureaux de logements sur l'îlot-gare, constitue une opération très importante.

Je vous propose ce soir, compte tenu de tous ces éléments, de proroger de 6 mois par avenant la convention d'avance et de permettre à la Semaba d'avoir jusqu'à juin 2015 pour nous rembourser.

Pour être exhaustive, la poursuite de la ligne de trésorerie entraînera, c'est dans le document, un surcoût en intérêt de l'ordre de 90 000 € que nous intégrerons au BP 2015 qui sera présenté le 27 janvier prochain dans le cadre du budget.

J'ai été un peu longue et technique, mais je souhaitais vous donner l'ensemble des informations relatives à cette délibération.

Je vous passe la parole si vous le souhaitez.

**M. MARTIN.** - En juin 2014, nous vous avons fait part de notre étonnement sur le versement d'une avance de trésorerie à hauteur de 10 M€ versés à la Semaba.

M. Fabbri nous avait même dit à l'époque que c'était une procédure normale. 10 M€, ce n'est pas une bagatelle pour le budget d'une ville comme Bagneux. Pour nous rassurer, vous nous disiez que le remboursement serait effectué au plus tard le 24 décembre, un jour avant Noël.

Bien entendu, la Semaba n'a pu obtenir de ses financeurs le ou les prêts nécessaires au remboursement de cette avance dans les délais initialement prévus. Au moins, nous savons maintenant que le père Noël n'existe pas.

Maintenant, l'échéance est repoussée à juin 2015 avec des frais financiers supplémentaires estimés à 90 000 €. Je comprends que c'est la commune qui va les payer.

On peut se demander si les banques seront plus confiantes en juin 2015 pour prêter à la Semaba qui sera toujours en insuffisance de trésorerie importante.

**M. ZANI.** - Force est de constater que nous délibérons pour la deuxième fois sur ce prêt de 10 M€ au profit de la Semaba qui nous a été "vendu" le 24 juin 2014 avec des garanties de remboursement qui s'érodent au fil des jours.

Après avoir fixé la date limite de remboursement au 24 décembre 2014 comme le disait mon ami Martin, c'est-à-dire à celle du père Noël, la voilà reportée au plus tard au 19 juin 2015 et, le 19 juin 2015, c'est la journée mondiale du naturisme. Pour la mise à nu des finances de la ville, vous ne pouviez pas choisir une meilleure date.

On vient d'apprendre 9 jours avant la date limite du remboursement, 9 jours seulement, que la Semaba n'ayant pu obtenir de ses financeurs les emprunts nécessaires au remboursement de cette

avance de trésorerie dans les limites initialement prévue, il y a lieu de procéder à un avenant de ladite convention d'avance d'un montant de 10 M€ à la Semaba et de reporter l'échéance au plus tard le 19 juin 2015.

Il y a lieu de faire un rappel de situation pour mieux apprécier ce dossier, en effet, lors du Conseil municipal du 24 juin 2014 - surtout pour l'assistance - nous avons débattu longuement sur cet emprunt qui a été présenté comme une inscription nulle budgétairement.

Il a été dit, ici et là, par mes collègues, je cite, vous avez remarqué que je ne fais que des citations, je n'invente rien :

*"Il est évident que ces 10 M€ sont absolument nécessaires. Ils seront remboursés d'ici la fin de l'année. Cela n'augure pas des difficultés à venir. En tout cas, s'agissant de ces 10 M€ pour ce futur proche, il est absolument évident qu'il n'y a pas grand risque à s'engager".*

Une autre intervention dans le même sens :

*"La Semaba n'a pas encore arrêté ses comptes de 2013. Elle compte le faire en septembre 2014. Par conséquent, elle ne devrait pas avoir de problème à obtenir ce prêt."*

Donc les conditions de prêts des banques ne sont pas les mêmes que celles de certains élus.

Il n'est pas inutile de faire un bref rappel de mon intervention lors de ce débat du 24 juin en ces termes : "l'inscription de 10 M€ en recettes pour la ville, même si elle est nulle budgétairement, il n'en demeure pas moins que cette écriture permet de verser à la Semaba une avance de trésorerie fut-elle de principe".

J'ai dit encore : *"j'ai entendu ici et là que la Semaba pourrait rembourser d'ici le 24 septembre par un prêt éventuellement externe"*.

Si ce n'est pas éventuellement pourrait-il être interne ?

S'en suivent mes deux interrogations :

*"Quelles garanties avons-nous que ce prêt soit ou non accordé par les banques ?"*

Et j'avais ajouté : *"avez-vous les garanties pour pouvoir obtenir ce prêt qui vous permet de rembourser ?"*

J'ai précisé à la fin : *"nous n'avons aucune information là-dessus. Il est un peu hasardeux de dire : d'ici à quelques mois, la Semaba consentira un prêt qui nous permettra de rembourser. Cela me paraît un peu léger"*.

Mme Boudjenah, dans sa réponse, au demeurant très sincère dit, je cite : *"Monsieur Zani, j'ai fait deux réponses en commission des finances puisqu'il en a été question très en détail, une réponse technique et une autre plus de fond."*

*Aujourd'hui, la Semaba ne peut techniquement pas contracter ce nouvel emprunt car, pour constituer un dossier, nous avons besoin de présenter les comptes arrêtés de 2013, ce que nous n'avons pas encore fait"*. Pourquoi pas, normal.

*"Beaucoup de SEM ont reporté. Il est assez traditionnel de le faire en année électorale. Nous aurions dû reporter au 30 juin, nous avons préféré le faire en septembre pour des raisons de logistique."*

*S'agissant de la réponse sur le fond, chacune et chacun peut se rapporter au CRACL..."*. Sur le rapport, il était marqué CRAC.

**Mme BOUDJENAH.** - "L" pour local.

**M. ZANI.** - Ce n'est pas grave, c'est le compte rendu annuel de la politique locale *"...que l'on vient*

*à peine d'adopter. Si l'on additionne les charges foncières prévues de rentrer dans les ZAC et la Semaba - l'État étant concessionnaire - en juillet, en septembre et en novembre, on arrive à un total de plus de 7 M€. La Semaba n'a pas prévu de contracter un emprunt sur la totalité de ce qu'elle aura à rembourser à la ville. C'est une des garanties importantes que l'on peut apporter ce soir".*

Si vous me le permettez, Madame le Maire et chers collègues, cette garantie verbale insusceptible de respecter la date initiale de remboursement fixée au 24 avril 2014 se voit dans les mêmes promesses reportée au 19 juin 2015, c'est pourquoi je réitère mon vote du 24 juin en votant contre, sachant pertinemment que l'avenant que vous nous proposez sera adopté à la majorité.

Malgré ce vote, je souhaite à la Semaba qu'elle s'en sorte par l'équilibre de ses comptes et une gestion rigoureuse qu'elle s'applique à mettre en œuvre et donc pas à coups de prêts de millions d'euros engendrant souvent le surendettement.

J'ajoute en guise de conclusion sur ce chapitre que je n'ai aucun doute que c'est la préoccupation première de sa Présidente, Mme Boudjenah.

Je vous remercie pour la charité de ce temps de parole qui a duré exactement 6 minutes 24 secondes, chronomètre en main.

Madame Amiable, et très sincèrement à cet égard, je pourrais voter pour vous pour les prochaines élections, mais pas pour M. le Conseiller général parce que vous nous priveriez de parole.

Merci.

**Le Conseiller général en question.** - Sûrement pas !

**Mme BOUDJENAH.** - M. Zani m'a interpellée, mais je voulais répondre à M. Martin.

Comme je le disais tout à l'heure dans le débat d'orientations budgétaires, la ville de Bagneux n'a jamais pris "l'habitude" de se permettre d'aider sa SEM, mais ce que nous avons fait au mois de juin et notre proposition de reporter de 6 mois supplémentaires la réception du remboursement de l'avance est tout à fait légal.

Je vous relis ce qu'il y a dans le rapport. Le traité de concession de la ZAC éco-quartier Victor Hugo dont la Semaba est aménageur possède un article indiquant que : *"lorsque les prévisions actualisées font apparaître une insuffisance de trésorerie, l'aménageur peut solliciter le versement par la ville de Bagneux d'une avance"*.

C'est bien cette possibilité dans le traité de concession que nous avons utilisée. L'avance de trésorerie de 10 M€ a servi à des choses bien précises. Vous avez le détail. C'est lié au fait que, sur l'année 2014, il y a eu une concentration de nécessités d'acquisitions foncières à des niveaux très importants, notamment suite aux actes et protocoles d'accords signés avec la SCI Pierre Plate, l'ancien propriétaire de Mondial Moquette, en entrée de ville sur la RD 920 et plusieurs lots dans la copropriété du 48-50 avenue Victor Hugo, la tour à côté de Speedy en entrée de ville dans la ZAC écoquartier, ou encore à un certain nombre d'engagements pris avec la RATP et la Société du Grand Paris par le biais de protocoles fonciers pour l'îlot-gare.

Du coup, la Semaba a anticipé une insuffisance temporaire de trésorerie alors qu'elle devait absolument finaliser ces acquisitions dans l'année 2014. C'est bien pour cela que nous avons proposé en juin au Conseil municipal d'aider la Semaba à ne pas les retarder. Cela aurait pu mettre en péril un certain nombre d'opérations.

Plusieurs de ces biens, notamment la SCI Pierre Plate et des lots dans la tour 48-50 avenue Victor Hugo, ont vu leur coût d'acquisition renchéri par le fait que des négociations très importantes ont eu lieu pour des levées de recours.

Malheureusement, des propriétaires ont saisi l'opportunité de cette belle opération qu'est la ZAC

éco-quartier pour essayer de gagner plus, si je puis dire. Il a fallu négocier. Si les recours n'avaient pas été levés, c'est toute la ZAC éco-quartier y compris les chantiers en cours, je pense aux mètres carrés de bureaux en cours de construction sur la RD 920 ou aux deux opérations d'accession à la propriété, l'une bientôt terminée et l'autre dont nous avons posé la première pierre avec Mme le Maire ce matin, qui auraient été bloquées dans leur déroulement. Je crois que cela n'aurait pas été une bonne chose pour notre opération d'aménagement.

Concernant les garanties, puisque M. Zani dit : quelles garanties ? La garantie, c'est notre mobilisation commune pour gagner la confiance des financeurs de la Semaba. Deux choses se télescopent un peu : une question de tempo et une question de comment faire pour gagner leur confiance à 100 %.

La question de tempo fait qu'en juin nous pensions aller plus vite par exemple sur le lancement de la consultation Société du Grand Paris/Semaba. Finalement, elle n'a été lancée que début décembre, mais bien lancée puisque la convention de partenariat avec la Société du Grand Paris a été signée en grande pompe au salon de l'immobilier de l'entreprise. La ville a été mise en avant par la Société du Grand Paris sur ce projet connexe sur le pôle gare.

Les banques nous ont cru sur parole pendant tout l'automne mais il fut un peu difficile d'obtenir une décision ferme et définitive pour qu'ils nous suivent dans la perspective d'un lauréat retenu en juin 2015, un groupement de promoteurs et d'architectes . C'est sûr que les métros arriveront avec au-dessus un projet a priori relativement rentable. Il paraît logique que les financeurs nous suivent, mais en termes de tempo, c'était un peu compliqué.

Monsieur Zani, quand vous dites : "on découvre que...". Nous aussi nous avons découvert le tempo, puisque le Comité d'engagement de la banque avec laquelle nous étions en instruction depuis plusieurs semaines n'a rendu son verdict que le 5 décembre. Il n'y a donc pas longtemps.

Vous avez parlé de promesse, je ne crois pas qu'il soit dans notre habitude de faire des promesses. Ceci étant, je peux vous apporter la garantie ce soir que notre mobilisation conjointe est tendue vers l'objectif de concrétiser dans les temps proposés ce que nous allons voter ce soir.

**Mme POURTAUD.** - Cela fait un moment que l'on parle de ces pauvres 10 M€ qui sont tout de même 10 M€, ce n'est pas rien dans notre situation économique.

Nous allons espérer que cette affaire fonctionnera l'année prochaine, mais je retiendrai qu'avec ces 10 M€ la commune perd 90 000 €. Or, on cherche à réaliser des économies me semble-t-il. Là, c'est 90 000 € de perdu !

**Mme le MAIRE.** - Je rappelle que la ligne de trésorerie a été ouverte pour un an. Nous l'avons déjà dit, je ne reviens pas sur ce point. Cela nous permet d'aller jusqu'au mois de juin. Je ne vais pas revenir dans le détail sur ce qu'a dit Yasmine Boudjenah. Le portage de la ZAC écoquartier Victor Hugo pour les années 2013, 2014, 2015 voire 2016 est extrêmement important. Les opérations commencent tout juste à sortir. C'est ce cap qu'il faut arriver à passer le mieux possible.

J'ai bien compris que l'opposition allait voter contre ainsi que M. Zani.

**M. ZANI.** - Les propos de Mme Boudjenah me font changer d'avis. Elle a dit qu'il fallait se mobiliser. Pour cette mobilisation, je vote favorablement.

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET M. ZANI**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE UMP ET BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

<b>SERVICES TECHNIQUES</b>
----------------------------

**MARCHE LOCATIONS DIVERSES**

**24 - ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 1 A PASSER AVEC LA SOCIETE AVIS RELATIF AU MARCHE N° 323701 LOCATIONS DIVERS - LOT N°1 : VEHICULES LEGERS, PETITS UTILITAIRES ET MINI-BUS 9 PLACE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER**

**Mme le MAIRE.** - C'est passé en commission d'appel d'offres. S'il n'y a pas de remarques, je vous propose de passer au vote.

**M. ZANI.** - D'après le document que nous avons reçu et par rapport à la commission que nous avons tenue, j'ai soulevé le fait qu'AVIS nous facturait 2,92 € HT, ce qui n'est rien en soi. J'avais dit que l'on ne taxait pas des taxes. La taxe sur les immatriculations n'est pas assujettie à la TVA. J'ai trouvé bizarre qu'AVIS nous facture une TVA qu'elle ne règle pas.

Je ne pensais pas qu'en soulignant le fait que la TVA qu'il propose de nous imposer n'est pas régulière, exactement comme le timbre que l'on achète n'est pas assujetti aux taxes, la ville risquait de se retrouver brutalement sans prestation pour les besoins de l'éducation, de la jeunesse, des sports et des associations. Je n'ai pas dit autre chose. Mme Boudjenah, la présidente de la commission, peut en témoigner.

**Mme MEKER.** - Monsieur Zani, il ne s'agit pas de payer une taxe. La Société AVIS propose à tous ses clients de participer à l'augmentation des frais d'immatriculation. Cette somme de 2,90 € est payée par tous les clients d'AVIS. Nous l'avons vérifié. Autre précision, ces 2,90 € sont au maximum multipliés par 8. Au-delà de 8 jours, ils ne sont pas réglés.

**M. ZANI.** - Le HT ne doit pas figurer. Quand c'est HT et TTC, cela signifie assujetti à la TVA. C'est la règle de la comptabilité publique et privée.

**Mme MEKER.** - Il ne s'agit pas de régler 2,90 HT. C'est marqué HT mais ces 2,90 inclus dans le prix global de la prestation d'AVIS sont bien TTC. Il s'agit de cela et non de répercuter au centime d'Euro près la taxe. C'est un coût compris dans la somme de la prestation d'AVIS.

**Mme le MAIRE.** - Il faut voter.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 1 VOTE CONTRE (M. ZANI)*

**MARCHE PRESTATION DE NETTOIEMENT DES PARCS ET SQUARES MUNICIPAUX**

**25 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT**

**Mme le MAIRE.** - C'est un marché attribué à la régie de quartier de la ville.

Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

**INSTALLATION DE RELAIS COMMUNICANTS GRDF**

**26 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET GRDF POUR L'INSTALLATION DE RELAIS COMMUNICANTS**

**Mme le MAIRE.** - Il s'agit du projet "compteurs communicants gaz", un projet d'efficacité



énergétique orienté vers les consommateurs.

GRDF sollicite la ville afin de convenir d'une convention de partenariat en vue de faciliter l'accueil sur son périmètre des équipements techniques nécessaires au déploiement de ce projet.

Les sites à équiper sont le Gymnase Wallon, la halle des sports Janine Jambu, l'Hôtel de ville et un système de radio fréquence.

Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### MARCHE VERIFICATION ET ENTRETIEN DES EXTINCTEURS, RIA ET PLANS DE SECU

##### **27 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT**

**Mme le MAIRE.** - La commission d'appel d'offres s'est réunie. Il s'agit d'attribuer le marché à la Société Incendie Protection Sécurité (IPS).

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

##### SIPPEREC

##### **28 - RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU SIPPEREC**

**Mme le MAIRE.** - Je propose de ne pas m'étendre, vous avez eu le document. Le Sipperec est le syndicat qui regroupe 107 collectivités avec lesquelles nous travaillons pour la géothermie notamment.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### TARIFS

##### ESPACE PUBLIC ET ENVIE

##### **29 - DROITS DE VOIRIE POUR 2015**

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

##### ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET SERVICES

##### **30 - LOCATION SALLE DES FETES LEO FERRE**

##### **31 - LOCATION SALLE MARC LANVIN**

**Mme le MAIRE.** - Nous proposons d'augmenter les tarifs de 2,5 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**32 - REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES POUR LES ORGANISMES ET ENTREPRISES DE BAGNEUX (GABRIEL PERI, FOYER COUDON, PAUL VAILLANT**

**COUTURIER, FOYER CROS, SALLE COSSON, SALLE MARTY, SALLE DE REUNION DE LA MAISON DES SPORTS ET DE LA CAFETERIA DU PARC OMNISPORTS) POUR L'ANNEE 2015**

**Mme le MAIRE.** - Cette revalorisation est de 2,5 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**33 - CREATION D'UN TARIF DE LOCATION DES SALLES GABRIEL PERI ET FOYER COUDON POUR LES PARTICULIERS ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

**Mme le MAIRE.** - Cela a fait l'objet d'une discussion en commission.

Nous augmentons la caution et le tarif de location. Nous louerons désormais en journée. Nous avons pris cette décision suite à de nombreuses plaintes et pétitions des riverains autour des salles Gabriel Péri et foyer Coudon.

Nous proposons d'en restreindre l'utilisation car cela devient ingérable avec le voisinage.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

**Mme GARGARI.** - Madame, le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, je souhaiterais soulever le problème lié à la mise à disposition des salles communales pour des événements.

Lors de la commission Droits et citoyenneté du mercredi 10 décembre, les élus chargés de la citoyenneté ont signalé certains changements qui prendront effet à partir de janvier 2015.

- La salle Gabriel Péri et la salle Coudon seront les seules salles réservées aux particuliers et cela une fois par semaine, soit le samedi ou soit le dimanche de 8 heures à 20 heures. Avec en précision que celles-ci seront à disponibilité pour "des réunions familiales et activités récréatives".

- Je ne conteste pas l'augmentation du prix de location pour ces salles : une augmentation de 2,5 %.

Je comprends que les plaintes du voisinage à proximité de ces salles ne facilitent pas le travail de la municipalité et, en conséquence, il est difficile de pouvoir répondre aux nombreuses demandes de nos concitoyens.

Je rappelle que 309 demandes ont été émises pour l'année 2013 et 85 de ces demandes ont été satisfaites.

- La salle des fêtes reste réservée aux festivités de la ville, ce qui est tout à fait normal. Mais est aussi louée à des associations, entreprises ou à des organismes. Le coût de location s'élève dans ce cas à 4 000 € pour 12 heures pour les entreprises.

Nous n'avons eu aucun rapport sur les recettes collectées par la municipalité et surtout la fréquence et le nombre d'événements pour cette année en ce qui concerne cette salle. Même si je suppose que ces recettes servent surtout à l'entretien que nécessite cette salle, le fait de mettre à disposition cette salle pour les entreprises a un avantage attractif pour faire connaître notre ville aux entreprises et à l'extérieur.

Mais je tiens à rappeler le rôle premier d'une municipalité : c'est celui de répondre aux besoins de ses administrés. La ville ne dispose pas, et cela depuis plusieurs années, de lieux pour les festivités familiales. Je parle de lieux adaptés, insonorisés et qui ne gêne pas le voisinage.

Pourquoi ne pas permettre aux Balnéolais d'utiliser la salle des fêtes pour certains événements familiaux : baptême et mariage, des événements qui ont, en général, lieu le soir. C'est la seule salle à Bagneux équipée et qui peut recevoir ce genre d'événement.

Il faudrait, bien sûr, prendre certaines garanties :

- L'interdiction de cuisiner et accepter seulement des plats préparés,
- Une caution importante pour donner plus de responsabilité aux organisateurs et ainsi éviter les dérives,
- Employer un responsable qui s'assure du bon fonctionnement de l'événement tout au long de la soirée : cet emploi ne sera pas une charge supplémentaire pour la municipalité mais sera déduit des recettes engendrées par ce type de location.

La location d'une salle privée coûte très cher dépassant souvent largement le prix de location de la salle des fêtes.

C'est une question qui a priori semble insignifiante et sans intérêt, mais l'absence de structure dans notre ville pour ce genre d'événement accroît encore le sentiment d'une ville-dortoir et sans âme : un sentiment déjà partagé avec le manque d'attractivité et de diversité dont souffrent les commerces. La célébration d'un mariage ou la naissance d'un enfant reste pour beaucoup le plus beau jour de leur vie.

Certaines demandes ont été effectuées il y a déjà plusieurs mois. Ces demandes tardent à avoir une réponse. Sachant qu'une préparation de mariage demande du temps, comment allez-vous gérer ces souhaits en cours avec ce nouveau fonctionnement et ces nouveaux horaires pour les salles Gabriel Péri et Coudon.

Quelles solutions avez-vous prévu ou allez-vous prévoir pour répondre aux demandes de locations de salles avant la construction prévue d'une salle adaptée, comme vous l'avez promis pendant les élections municipales. Tout en sachant que certains projets doivent être mis en suspend dus aux coupes budgétaires. Est-ce que cette nouvelle salle restera une des priorités de la municipalité et quelle sera la date prévue pour le début de sa construction ?

Je vous remercie.

**M. LE THOMAS.** - Je ne pourrais pas répondre de but en blanc à toutes ces questions.

En revanche, nous avons à nous prononcer sur la délibération 33, le prix des salles. Avoir un débat général sur l'utilisation des salles dans la ville est autre chose. Là, il s'agit de ce point.

Pour en revenir aux salles, en l'occurrence, la salle des fêtes comprend du matériel bien spécifique. Le revêtement est spécifique. Il demande un entretien particulier avec des produits particuliers, etc. Quand on voit l'état dans lequel les personnes nous laissent les salles qu'on leur prête... Il pourrait y avoir des dégradations éventuelles. Cela nous coûterait extrêmement cher.

Je pense que même si la municipalité se doit de répondre aux besoins de la population, elle se doit surtout d'y répondre par rapport à des choses qui sont en adéquation avec les besoins des personnes dans leur quotidien et leur globalité.

Vous l'avez dit, 220 personnes n'ont pu obtenir satisfaction. Nous n'avons pas suffisamment de salles de ce type. Jusqu'à présent, en gros, seules celles qui y organisent des mariages en bénéficient. Elles prennent les clés le vendredi. Elles la louent le samedi mais y passent la nuit de samedi à dimanche alors qu'elles ont l'obligation de la quitter à 2 heures du matin, ce qui a engendré de nombreux problèmes, comme cela a été dit.

Face à cette situation, c'est exclu, cela coûte trop cher. On vous donnera les chiffres de la location des salles, de ce que cela a rapporté, etc. le détail. Je pense qu'il sera possible de le faire rapidement.

Cela étant, nous n'avons pas vocation à nous transformer en organisateurs de fêtes pour les particuliers. Ce n'est pas tellement le rôle de la municipalité.

En revanche, donner la possibilité à la population de se réunir pour des événements particuliers,

anniversaires, etc. oui, à condition que cela ne dérange pas le maximum de la population, que cela se fasse dans son respect.

La conception de salles peut être envisagée au moment de l'agrandissement de certains quartiers, lors de la sortie de terre des Mathurin. On peut imaginer des salles adaptées au-dessus des bureaux si quelqu'un veut bien se mettre gestionnaire d'une salle. Cela apportera de l'activité commerciale.

Aujourd'hui, la municipalité n'a pas à sa disposition de salles appropriées à cet effet. C'est pour cela que l'on vous propose de modifier le fonctionnement de ces salles tout en n'interdisant pas leur location pour des festivités dans le domaine du raisonnable, c'est-à-dire de 8 heures à 20 heures avec les clés à rapporter à 22 heures. Cela leur laisse 2 heures pour nettoyer la salle. Les personnes ont obligation de la nettoyer, ce qu'elles font rarement. Nous sommes obligés de faire intervenir du personnel pour le faire.

**Mme le MAIRE.** - Sur ce point, il s'agit de réglementer le prêt de ces deux salles de manière plus coercitive. Je vous appelle éventuellement à contacter les riverains si vous ne le croyez pas. Nous sommes arrivés à une situation vraiment difficile à supporter pour les habitants vivant autour. Ces salles ne sont pas adaptées pour faire des soirées musicales très tardives.

Une de nos préoccupations est de trouver les moyens d'avoir sur la commune des salles familiales que nous puissions louer lors d'événements festifs (mariage, baptême, anniversaire, etc.).

Il ne s'agit pas forcément de faire une salle en gestion municipale mais de trouver, dans le cadre de nos projets, un partenaire privé qui accepte de louer ce type d'équipements, d'en faire son commerce en donnant souvent la préférence aux habitants de la commune. C'est à cela que nous allons travailler. Aucun projet n'est encore décidé. Nous nous sommes engagés de tenter de répondre à cette demande qui semble légitime. C'est bien si nous pouvons le faire d'autant que l'on peut penser que ce type de salle sera assez facilement rentabilisé avec l'arrivée des métros, l'environnement de Bagneux.

Il faut que nous votions ce point.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE, LE GROUPE UMP ET M. ZANI**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

### **34 - MISE A DISPOSITION DE VEHICULES (AUTOCARS, 9 PLACES, VEHICULES DIVERS) POUR LES ASSOCIATIONS**

**Mme le MAIRE.** - Il est proposé de refacturer les mises à disposition d'autocars à un taux forfaitaire de 50 % du coût réel et les mises à disposition de 9 places et véhicules divers à un taux forfaitaire de 70 % du coût réel.

Il s'agit des véhicules qu'on loue aux associations.

Y a-t-il des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **35 - CENTRE D'HEBERGEMENT RENE ROUSSEAU**

**Mme le MAIRE.** - Nous augmentons de 25 % les tarifs qui étaient extrêmement bas. Nous allons

passer d'une location à 5,1 € la nuit à 10,2 €. C'est plus que raisonnable.

Je vous propose de voter cette augmentation.

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **36 - INSTALLATIONS SPORTIVES**

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

### STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET D'AIDE AUX VICTIMES ET FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

#### **37 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE A SOLLICITER LES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA STSPD ET DU FIPD**

**Mme le MAIRE.** - Il s'agit de m'autoriser à déposer les demandes de subventions dans le cadre de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance.

S'il n'a pas de remarque, nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

#### **38 - À L'ASSOCIATION FNACA POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 500 €**

**Mme le MAIRE.** - Nous proposons l'attribution d'une subvention de 500 € à la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc) pour l'accompagner dans l'achat de son drapeau. Chaque association a son drapeau que nous voyons à toutes les commémorations. La FNACA est très présente dans la ville et à toutes les commémorations.

Chaque drapeau coûte 1 500 €. 1 000 € sont à la charge de l'association qui bénéficie d'une petite subvention municipale.

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## CULTURE

#### **39 - APPROBATION D'UN CREDIT POUR LE FINANCEMENT DE MATERIELS SCENO-TECHNIQUES DU CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES (CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE)**

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS UN VOTE CONTRE (LE GROUPE UMP)**

#### **40 - APPROBATION D'UN CREDIT POUR LE FINANCEMENT DE MATERIELS SCENO-TECHNIQUES DU CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES (DRAC)**

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS UN VOTE CONTRE (LE GROUPE UMP)**

**COTISATIONS****41 - ADHESION DE LA VILLE DE BAGNEUX AU CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSEES**

**Mme le MAIRE.** - Nous allons voter une série d'adhésions.

Nous ne délibérons pas au Conseil municipal alors que nous nous devons de délibérer. Nous régularisons en fait une situation.

La cotisation votée par la dernière assemblée générale de l'association est fixée à 85 € pour l'année 2014. C'est une petite somme.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**42 - ADHESION DE LA VILLE DE BAGNEUX A L'ASSOCIATION DES GALERIES**

**Mme le MAIRE.** - Là aussi, nous régularisons. Le montant de l'adhésion annuelle est 515 €.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**SUBVENTIONS****43 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE A DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE "FETE DES VENDANGES" ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS**

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

<b>RECENSEMENT</b>
--------------------

**44 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE PROCEDER AUX OPERATIONS DU RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION ET FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2015**

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

<b>ASSURANCES</b>
-------------------

**MARCHE D'ASSURANCE RISQUE STATUTAIRES****45 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT**

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

<b>RESTAURATION</b>
---------------------

**MARCHE DE LOCATION DE LONGUE DUREE DE VEHICULES REFRIGERES POUR LA CUISINE CENTRALE****46 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT**

**Mme le MAIRE.** - C'est passé en commission d'appel d'offres. C'est Petit Forestier qui a été retenu.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

<b>PERSONNEL</b>
------------------

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**47 - SUPPRESSION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES**

**Mme le MAIRE.** - On supprime un emploi de Directrice Générale Adjointe des Services à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014. Il s'agit du poste de Mme Robin.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**48 - CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION INNOVATION PEDAGOGIQUE**

**Mme le MAIRE.** - On transforme un emploi de Directeur assurant les fonctions de chef de projet jeunesse en un emploi de chargé de Mission Innovation Pédagogique.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Nous en avons fini avec l'ordre du jour du Conseil municipal.

Je vous remercie.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 27 janvier. Il portera sur le budget primitif.

Les vœux de la municipalité sont fixés au samedi 10 janvier à 17 heures, ici même.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année chers collègues et à très bientôt.

*(La séance est levée à 00 h 15.)*